



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉUNION RÉGIONALE DES ANIMATEURS NATURA 2000 DE NORMANDIE

Sainte-Marie aux Anglais - Mardi 21 juin 2022

Ordre du jour

1. Point d'étape relatif au transfert de certaines missions Natura 2000 de l'État vers la Région

- a. La démarche au niveau national
- b. Le transfert au niveau régional

2. Stratégie régionale pour la biodiversité

- a. État d'avancement de la démarche d'élaboration de la SRB
- b. Le projet de plan d'actions 2022-2024 des aires protégées en Normandie
- c. Éclairage sur le décret « protections fortes »

3. Programmation financière 2023-2027

- a. Financement de l'animation, de la révision des DocOb et des contrats
- b. Focus sur les MAEC

4. Actualités diverses

5. Focus sur le CT 88 : témoignages

1. Point d'étape relatif au transfert de certaines missions Natura 2000 de l'État vers la Région

La démarche au niveau national

Ministère de la transition écologique / Direction de l'eau et de la biodiversité / Bureau des outils territoriaux de la biodiversité
DGALN/DEB/ET5

Évolution de la gouvernance Natura 2000 au 1^{er} janvier 2023

La politique Natura 2000 évolue à partir du 1^{er} janvier 2023, sous l'effet de 2 vecteurs synchrones :

- (1) La décentralisation d'une partie des fonds européens (FEADER) organisée par voie d'ordonnance issue de la Loi du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière. Ce volet de la décentralisation a été piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, principalement concerné.**
- (2) La décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, organisée par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 61 loi 3DS). En effet, l'article organise le transfert des missions de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions.**

FEADER : prochaine programmation

Clarification des responsabilités et répartition du rôle d'autorité de gestion issue du comité Etat-régions du 30 octobre 2019

Loi DDADUE n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 –article 33

Pour Natura 2000 :

Etat	Régions
Aides surfaciques	Aides non surfaciques
MAEC	Animation et contrats non agricoles

Transfert ETP (sous forme de compensations financières) et budgets afférents aux régions (01/01/2023)

Loi 3DS du 21 février 2022

Article 61 : décentralisation de l'autorité de gestion des sites exclusivement terrestres aux Régions

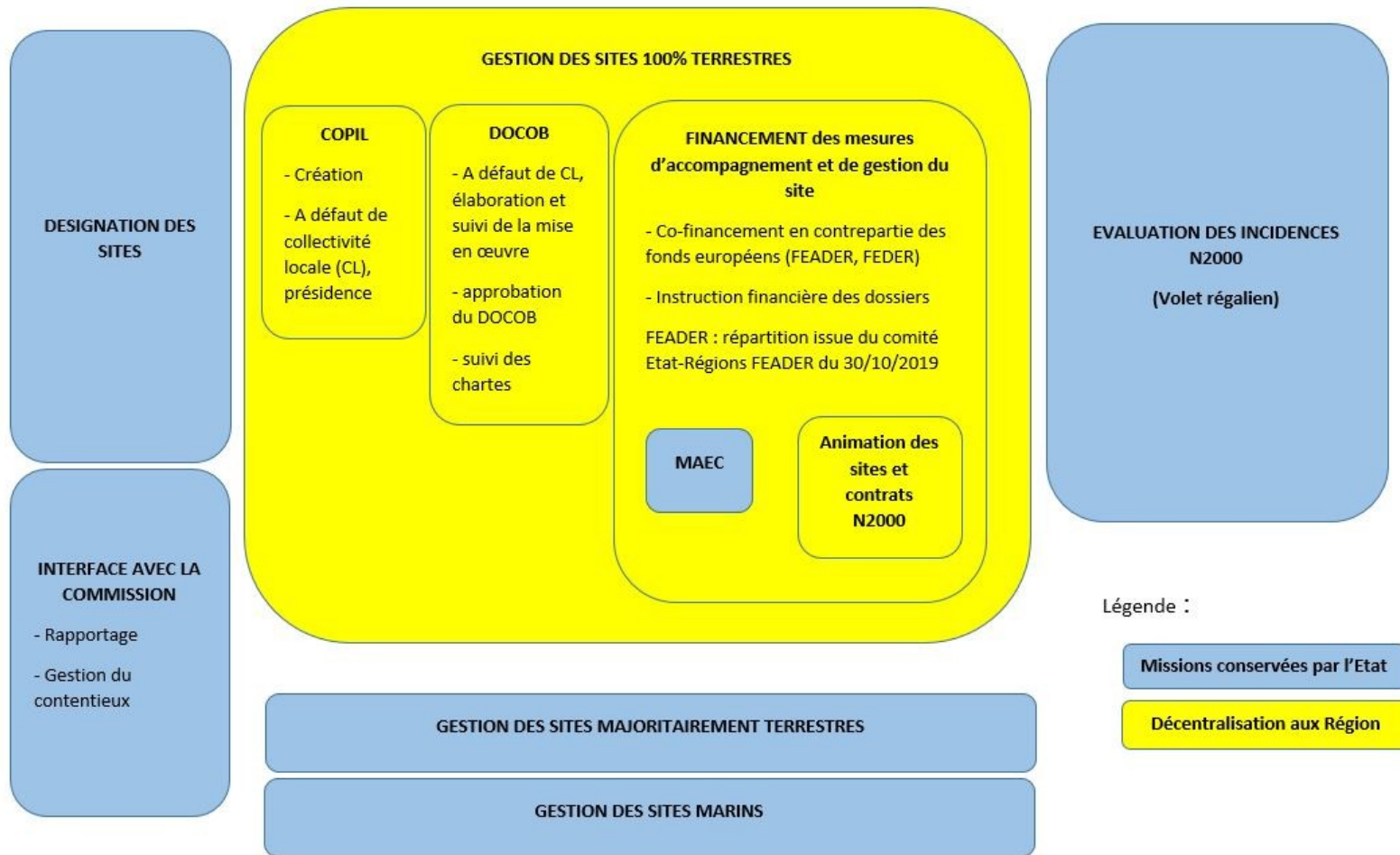
Objectif : renforcer l'intégration territoriale de la politique Natura 2000 et améliorer la cohérence avec le rôle d'autorité de gestion des fonds européens des régions

Texte modifiant le code de l'environnement (articles L. 414-1 à L. 414-3) et le code général des impôts (article 1395 E) et appelant un décret d'application

Entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} janvier 2023, en cohérence avec le transfert FEADER

Transfert ETP (sous forme de compensations financières) et budgets afférents aux régions (01/01/2023)

Évolution de la gouvernance Natura 2000 au 1^{er} janvier 2023



Le transfert au niveau régional

Région Normandie / DREAL Normandie

Un dialogue continu entre État et Régions pour préparer au mieux ces transferts

Un groupe de travail national MTE-Régions de France (DEB/DGALN/RDF/Régions)

Discussions techniques avec des réunions mensuelles depuis avril
Discussions/arbitrages politiques à venir prochainement

Des échanges réguliers au niveau régional

Au niveau des directions (DEEDD-Région / DREAL / DDTM) toutes les 3 semaines depuis fin mars
Échanges entre DGS Région et SGAR (points d'étapes) en mars et mai

SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR LE TRANSFERT

La région Normandie est concernée par 97 sites Natura 2000, y compris 3 sites aujourd'hui sous l'autorité de services situés dans d'autres Régions (dont 2 terrestres)

Sur les 94 autres et en tenant compte du nouveau référentiel LimTM :

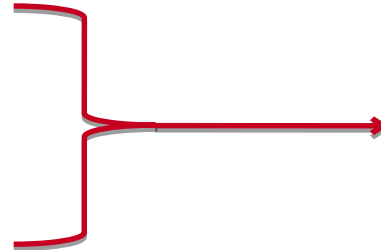
23 sites exclusivement ou majoritairement marins (DREAL)

11 sites majoritairement terrestres :

- Sites suivis par la DREAL / BBEN : 8 - dont « Marais Vernier, Risle Maritime », « Boucles Seine Aval »
- Sites suivis par la DDTM 50 : 1 - « Havre de Saint-Germain/Ay - Landes de Lessay »
- Sites suivis par la DDTM 76 : 2 - « Îles et berges de la Seine » en Seine-Maritime, « L'Yères »

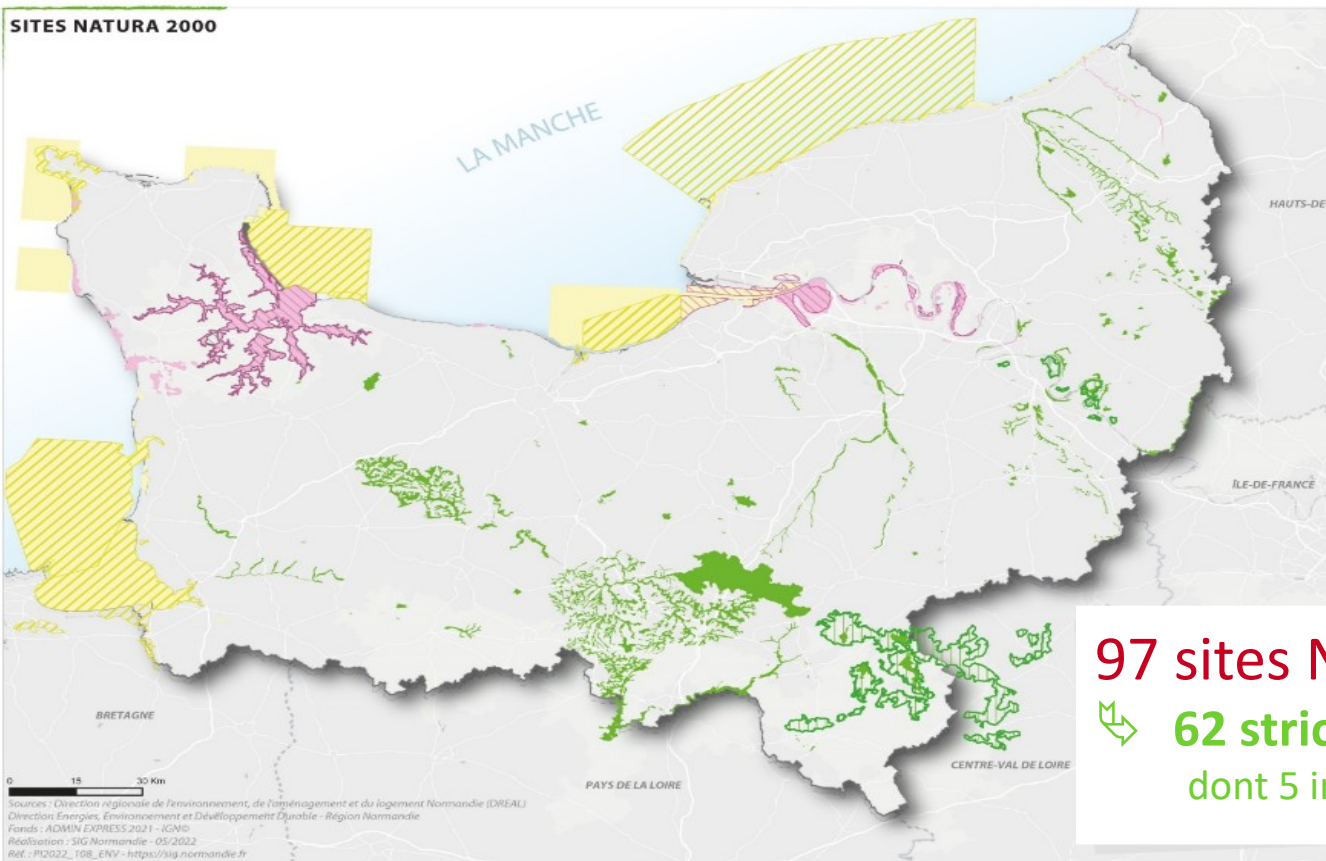
60 sites exclusivement terrestres :

- Sites suivis par la DREAL / BBEN : 13
- Sites suivis par la DDTM 14 : 12
- Sites suivis par la DDTM 27 : 14
- Sites suivis par la DDTM 50 : 4
- Sites suivis par la DDTM 61 : 9
- Sites suivis par la DDTM 76 : 8



Sites concernés par le
transfert d'autorité
administrative

SITES NATURA 2000



Sites

Zones de protection spéciales (ZPS)

- Marins ou majoritairement marins
- Majoritairement terrestres
- Strictement terrestres

Zone spéciale de conservation (ZSC)

- Marins ou majoritairement marins
- Majoritairement terrestres
- Strictement terrestres
- Limite régionale

97 sites Natura 2000



62 strictement terrestres
dont 5 inter-régionaux

Des compétences partagées

ÉTAT - RÉGION

SITES MAJORITAIREMENT TERRESTRES

- Autorité de **création / extension**
- **Autorité administrative de gestion** : Désignation et animation des comités de pilotage, élaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs, Instruction et contrôle des chartes
- Autorité de **gestion financement** pour l'élaboration des DocOb et l'animation des sites
- Autorité de gestion financement pour les **contrats forestier et ni-ni**
- Autorité de gestion financement pour les **contrats agricoles**
- Autorité pour les **évaluations d'incidence Natura 2000**

SITES MAJORITAIREMENT MARINS

- Autorité de **création / extension**
- **Autorité administrative de gestion**
- Autorité pour l'**élaboration des DocOb et l'animation des sites**
- **Autorité de gestion financement pour les contrats forestier et ni-ni** (terrestres)
- Autorité de gestion financement pour les **contrats agricoles**
- Autorité pour les **évaluations d'incidence Natura 2000**



SITES STRICTEMENT MARINS

- Autorité de **création / extension**
- **Autorité administrative de gestion**
- Autorité pour l'**élaboration des DocOb et l'animation des sites**
- Autorité pour les **évaluations d'incidence Natura 2000**

SITES STRICTEMENT TERRESTRES

- Autorité de **création / extension**
- **Autorité administrative de gestion** : Désignation et animation des comités de pilotage, Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs, Instruction et contrôle des chartes
- Autorité de **gestion financement** pour l'élaboration des DocOb et l'animation des sites
- Autorité de gestion financement pour les **contrats forestier et ni-ni**
- Autorité de gestion financement pour les **contrats agricoles**
- Autorité pour les **évaluations d'incidence Natura 2000**

Se préparer pour un transfert au 1^{er} janvier 2023

Décisions nécessaires de la Région Normandie

- **Délibération d'Assemblée plénière du 20 juin 2022** : acter le principe du transfert de l'autorité administrative des 62 sites terrestres
- **Anticipation du recrutement des équipes** pour permettre prise de poste effective au 1^{er} janvier 2023
- **Préparation du budget 2023 pour intégrer une opération spécifique Natura 2000**
- **Validation des conditions de financement** en commission cet automne (dispositif Région + DOMO et AAP FEDER + fiche intervention FEADER)
- **Conventions avec Régions limitrophes** - répartition des 5 sites inter-régionaux
- **Réflexion interne sur les représentations de la Région par site** (participation/présidence de COPIL)
- ...

Se préparer pour un transfert au 1^{er} janvier 2023

Points à traiter conjointement Etat et Région

- **Gestion des actes juridiques existants** (*en cours – En lien avec dispositions du décret, réflexion pour voir pour quels actes une décision serait à prendre par la Région pour border le transfert*)
- **Rencontres/Échanges avec les maîtres d'ouvrages et structures animatrices des sites transférés**
- **Travail pour imaginer l'animation/coordination régionale en commun à partir de 2023**
- ...

Se préparer pour un transfert au 1^{er} janvier 2023

Points à traiter conjointement Etat et Région

- **Gestion des actes juridiques existants** (*en cours – En lien avec dispositions du décret, réflexion pour voir pour quels actes une décision serait à prendre par la Région pour border le transfert*)
- **Rencontres/Échanges avec les maîtres d'ouvrages et structures animatrices des sites transférés**
- **Travail pour imaginer l'animation/coordination régionale en commun à partir de 2023**
- ...

Transfert des actes juridiques et des actes financiers prévu par décret.

Cela concerne :

- toutes les subventions FEADER pour la révision, l'animation de DocObs et les Contrats Natura
- les subventions de la DREAL en faveur des sites exclusivement terrestres
- les marchés publics d'animation / cartographie des sites exclusivement terrestres sous MO de l'État
- les arrêtés préfectoraux de CoPil des sites exclusivement terrestres
- les arrêtés préfectoraux d'approbation de DocOb des sites exclusivement terrestres
- ...

Analyse en cours de la nécessité de compléter, dans certains cas, le décret national par des actes de la Région, globaux ou individuels

Analyse du cas particulier des subventions DREAL pour des missions transversales inter-sites (GMN...).

(CEN, CRPF, CBNS,

2. Stratégie régionale pour la biodiversité

État d'avancement de la démarche d'élaboration de la SRB

Région Normandie

Vers une Stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030

Réunion des animateurs Natura 2000, 21 juin 2022

Déroulé

- ① Pourquoi une Stratégie régionale pour la biodiversité ?
- ② Le processus d'élaboration et de concertation
- ③ La Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie 2030

1

Pourquoi se doter d'une
Stratégie régionale pour la
biodiversité ?

1 Pourquoi une Stratégie régionale pour la biodiversité ?

Le cadre réglementaire

- Déclinaison régionale des engagements de la France à la Convention sur la diversité biologique (**en cours de révision**), à la stratégie européenne de la biodiversité 2020-2030 et à la SNB 2022-2030 (**en cours d'élaboration**)
- Loi Grenelle 2009, reprise dans **la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016)**

*« Les régions définissent et mettent en œuvre **une stratégie régionale pour la biodiversité** tenant compte des orientations de la stratégie nationale et élaborée dans les mêmes conditions de concertation. »*

Les collectivités territoriales et leurs groupements participent à la définition et à la mise en œuvre de cette stratégie à l'échelon de leur territoire. »

1 Pourquoi une Stratégie régionale pour la biodiversité ? Une stratégie pour la Normandie

- **SNB/SRB, une ambition partagée pour :**
 - Inverser **la tendance d'érosion de la biodiversité**
 - Fixer un cap biodiversité pour 2030, **dépassant les enjeux sectoriels**
 - Donner une **dimension concrète et opérationnelle** en associant l'ensemble des parties prenantes
 - Contribuer à la résilience des territoires face au changement climatique

Cadre de référence partagé destiné à être décliné **par tous les acteurs du territoire**, via leurs propres dispositifs, et en fonction de leurs compétences

Engagement volontaire, pas de portée réglementaire

Agir et évaluer les effets des actions menées

1 Pourquoi une Stratégie régionale pour la biodiversité ?

Les enjeux de la reconquête de la biodiversité en Normandie

Faire face à :

- Une perte de plus de 2000 ha de sols détruits chaque année
- Une érosion continue des milieux patrimoniaux caractéristiques de la Normandie, prairie, haies et zones humides
- Des pressions sur le littoral et le milieu marin accentuées par le changement climatique
- Des pollutions chimiques qui augmentent, la moitié des masses d'eau en mauvais état
- Des milieux fragmentés et encore de nombreuses ruptures de continuités écologiques

2

Le processus d'élaboration et de concertation

Mars 2021

Jun 2021

Mai 2022

Jun 2022

2030

LANCEMENT

CONCERTATION

CONSULTATION

MISE EN OEUVRE

Étapes
d'élaboration

Méthodologie
Gouvernance

**21 ateliers
thématiques**
fort décloisonnement
des acteurs et
d'importants temps de
dialogue

450 Participants

Séminaire
-Restitution des
résultats
-Echanges sur les
engagements et
les actions
concrètes

200 Participants

**Consultation du
CRB et du CSRPN**

Délibération en
assemblée
plénière

**Engagement des
acteurs**

**Mise en œuvre
des actions SRB**

Evaluation

Résultats de la
SRB

Propositions de plusieurs centaines pistes
d'actions et de 56 objectifs opérationnels
=> **Rédaction de la SRB, cadre commun
d'intervention**

**Modalités de
mise en oeuvre**

**Approbation de
la SRB**

**Formalisation
écrite des
engagements
des acteurs
volontaires**

2

Le processus d'élaboration et de concertation

Les ateliers thématiques

- Pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- Biodiversité et changement climatique
- Continuités écologiques dans les projets d'aménagements
- Préserver la biodiversité commune
- **Renforcer le réseau des aires protégées en Normandie**
- Ensembles bocagers et prairies
- Zones humides et milieux aquatiques
- Biodiversité littorale et marine
- Milieux singuliers
- Espèces exotiques envahissantes
- Milieux calcicoles

- Les écosystèmes forestiers
- Les sols
- La géologie
- Perte des espaces naturels et artificialisation des sols
- Sensibiliser et impliquer tous les publics
- Améliorer, mutualiser et valoriser la connaissance
- Promouvoir le patrimoine naturel comme un atout majeur de l'attractivité du territoire normand
- Articulation des politiques publiques
- Les entreprises et la biodiversité
- Financement de la biodiversité

1 à 3
réunions/atelier
31 réunions
6 questionnaires
450 participants

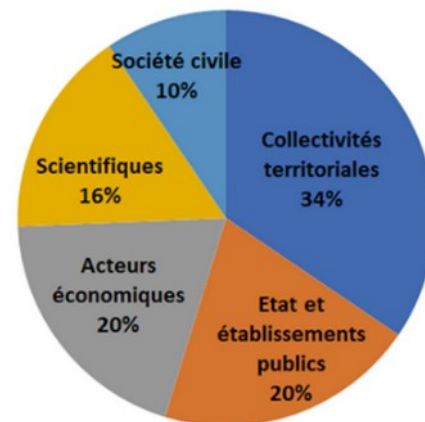
2 Le processus d'élaboration et de concertation

Le séminaire de restitution

Restitution des travaux en ateliers

Positionnement pour la mise en œuvre des objectifs, et début d'engagement sur des actions concrètes.

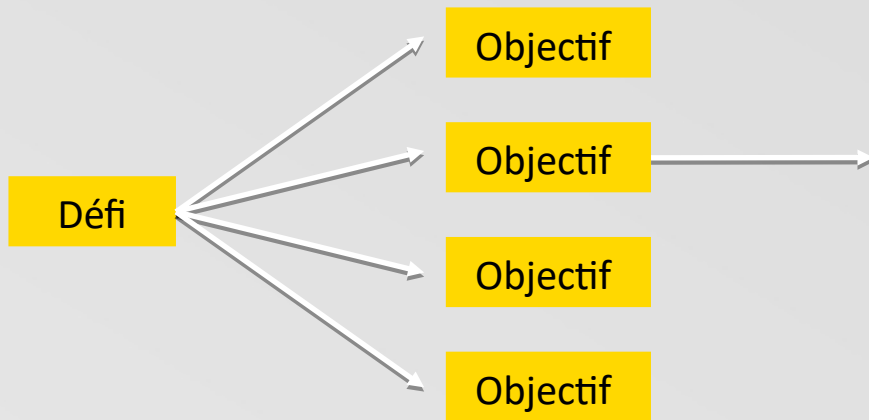
200 participants sur 350 inscrits



2 Le processus d'élaboration et de concertation

Structuration de la SRB

- ⇒ Partie 1 : Quelle biodiversité en Normandie en 2030 ?
- ⇒ Partie 2 : Une feuille de route commune
- ⇒ Partie 3 : 56 objectifs pour agir collectivement



Fiche objectif opérationnel

Titre de l'objectif

Cible : ambition ou trajectoire à atteindre en 2030 au plus tard

Acteurs concernés : porteurs et bénéficiaires (*non exhaustif*)

Contexte : éléments généraux et normands

Description de l'objectif : justification, résultats attendus

Pistes d'action : constituent une liste (*non exhaustive*) d'idées pour agir, issues de la concertation en ateliers et qui, si elles sont portées concrètement par un ou plusieurs acteurs régionaux, contribueront à permettre d'atteindre l'objectif d'ici 8 ans

Indicateurs d'actions : illustrent les possibilités d'indicateurs à suivre ou à créer pour apprécier l'avancement et l'atteinte des résultats de l'objectif (*non exhaustif* et à préciser lors de la mise en œuvre)

3

La Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie 2030

3

La Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie

2030

Les 6 défis stratégiques de la SRB

I

LES NORMANDS SENSIBLES À LA NATURE, VOLONTAIRES POUR LA PRÉSERVER
6 objectifs

II

LES COLLECTIVITÉS MOBILISÉES POUR AGIR ET INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRES RÉSILIENTS
12 objectifs

III

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ENGAGÉS POUR DÉVELOPPER LEUR ACTIVITÉ EN FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ
12 objectifs

IV

DES ESPACES NATURELS RESTAURÉS ET PROTÉGÉS POUR FORMER UN RÉSEAU FONCTIONNEL
12 objectifs

V

DES SAVOIRS PARTAGÉS ET INTERDISCIPLINAIRES POUR ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS DE LA BIODIVERSITÉ ACCENTUÉES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
7 objectifs

VI

DES SYNERGIES ENTRE ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS POUR RENFORCER LES FINANCEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
7 objectifs

SRB

Normandie 2030

LA RÉGION
NORMANDIE

- I.1** Créer 100 espaces de nature accessibles au public à l'horizon 2030
- I.2** Organiser chaque année 300 actions de « mise en expérience de nature » sous toutes ses formes, en direction des publics scolaires et hors scolaires
- I.3** Renforcer et diversifier d'ici 2030 le réseau des acteurs formés pour sensibiliser divers publics à la préservation de la nature
- I.4** Renforcer le dialogue avec les citoyens pour concilier préservation des espaces naturels et usages économiques
- I.5** Structurer un réseau d'échanges entre les usagers du littoral et les acteurs de la biodiversité pour réduire leurs effets sur l'environnement
- I.6** Développer d'ici 2024 des actions coordonnées de découverte de la nature, dans le respect de la vulnérabilité des milieux naturels, en lien avec les réflexions menées par les acteurs institutionnels du tourisme agissant « Pour un tourisme responsable en Normandie »



LES COLLECTIVITÉS MOBILISÉES POUR AGIR ET INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRES RÉSILIENTS

- | | |
|-------|---|
| II.1 | 100% des EPCI engagent un plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue en lien avec leur plan local d'urbanisme |
| II.2 | Appuyer, outiller et valoriser les initiatives de réduction des surfaces artificialisées |
| II.3 | Réduire la pollution lumineuse au profit de la biodiversité nocturne |
| II.4 | 100% des bassins hydrographiques normands dotés de programmes pluriannuels d'actions en faveur des milieux aquatiques et humides |
| II.5 | Atteindre zéro perte nette de superficies de zones humides à horizon 2030 |
| II.6 | Engager les collectivités normandes dans des démarches de progrès en faveur de la biodiversité |
| II.7 | Développer et coordonner un appui technique aux enjeux de la TVB locale, de la gestion des milieux aquatiques et de la nature en ville auprès des élus, des techniciens et des prestataires en charge de l'élaboration de documents d'urbanisme |
| II.8 | Conduire 40 projets illustreurs des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature |
| II.9 | Parvenir à un objectif de 15 % des friches revalorisées à destination d'espaces naturels ou végétalisés |
| II.10 | Augmenter de 30% la moyenne des surfaces végétalisées dans l'enveloppe urbaine des communes d'ici 2030 par rapport à 2024 |
| II.11 | Impulser le changement de gestion des espaces verts des sites publics et des zones d'activités pour les rendre favorables à l'accueil de la biodiversité |
| II.12 | Impliquer toutes les collectivités et les aménageurs dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en renforçant leur capacité théorique et technique |



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ENGAGÉS POUR DÉVELOPPER LEUR ACTIVITÉ EN FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ

- III.1 Partager des trajectoires collectives de reconquête de la biodiversité, par thème et/ou par filière, entre acteurs économiques et acteurs environnementaux
- III.2 Accompagner le monde agricole normand dans le maintien et le développement de pratiques conciliant production et expression de toutes les formes de biodiversité
- III.3 Maintenir et entretenir les haies pour atteindre un objectif de zéro perte nette de linéaire à l'échelle normande à l'horizon 2030
- III.4 Diversifier, conforter les débouchés de bois bocager (chaufferies, paillage, innovants...) et promouvoir les produits normands associés, afin de valoriser économiquement les haies gérées durablement
- III.5 Atteindre zéro perte nette de prairies à l'échelle normande à l'horizon 2030
- III.6 Faciliter le renouvellement et le maintien des vergers dans un objectif de zéro perte nette de surface à l'échelle normande à l'horizon 2030, et d'un renforcement de la préservation de biodiversité associée
- III.7 Structurer une filière de production Végétal Local en Normandie d'ici 2025
- III.8 Atteindre 25 % des surfaces sous document de gestion durable des forêts intégrant des objectifs renforcés de maintien et reconquête de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes
- III.9 Anticiper et accompagner la résilience des forêts normandes face au changement climatique et à la perte de biodiversité
- III.10 Pour faciliter l'étude et la préservation des sols, proposer aux cabinets d'urbanisme, aux agriculteurs et aux forestiers des formations, des guides et des méthodologies simplifiées d'identification et d'évaluation de leur fonctionnement.
- III.11 D'ici 2024, mettre à disposition des aménageurs un accès facilité aux solutions techniques de prise en compte de la biodiversité
- III.12 Créer et animer des réseaux d'échanges techniques entre les acteurs de l'agriculture, de la filière bois, des activités de loisirs, et les naturalistes et les gestionnaires d'aires protégées

- | | |
|-------|--|
| IV.1 | Étendre le réseau des aires protégées terrestres en Normandie pour atteindre 22,5 % du territoire |
| IV.2 | Renforcer le réseau des espaces terrestres en zone de protection forte en Normandie pour atteindre 1% du territoire à échéance 2030 |
| IV.3 | Renforcer l'efficacité de la gestion du réseau des aires protégées terrestres |
| IV.4 | Créer d'ici 2024 un réseau régional des acteurs fonciers visant au renforcement de la cohérence de leurs stratégies foncières et de la connectivité entre les aires protégées |
| IV.5 | Pour densifier la trame verte régionale, restaurer des corridors et modifier les modalités d'entretien des milieux interstitiels |
| IV.6 | Rétablir les continuités aquatiques de la source à la mer |
| IV.7 | Réaliser au moins 10 opérations de restauration écologique et d'adaptation climatique dans des espaces naturels littoraux |
| IV.8 | Restaurer la fonctionnalité de 3000 ha zones humides à horizon 2030 |
| IV.9 | Restaurer ou créer 1000 mares d'ici 2030 pour préserver les réseaux de mares assurant une fonction d'habitats et de corridors écologiques |
| IV.10 | Mettre en place au sein des massifs forestiers un réseau d'espaces interconnectés, préservés et gérés de manière adaptée à leur biodiversité, sur deux enjeux :
- les forêts anciennes, matures et à forte naturalité (pour atteindre 10% des espaces forestiers normands à l'horizon 2030)
- les milieux patrimoniaux intra-forestiers (habitats forestiers remarquables, milieux ouverts et zones humides) |
| IV.11 | Déployer des mesures de sauvegarde adaptées à chacun des milieux singuliers de Normandie |
| IV.12 | Assurer à l'horizon 2030 la conservation pérenne des espèces endémiques normandes et des espèces et habitats pour lesquelles la Normandie présente de forts enjeux de conservation des populations |



**DES SAVOIRS PARTAGÉS ET INTERDISCIPLINAIRES
POUR ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS DE LA BIODIVERSITÉ
ACCENTUÉES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- V.1** Animer et coordonner une stratégie de la connaissance de la biodiversité normande
- V.2** Mieux appréhender les interactions entre la biodiversité et les activités humaines et suivre les fonctionnalités et les services écosystémiques des milieux naturels normands
- V.3** Suivre les incidences du changement climatique sur la biodiversité normande par la mise en place de suivis scientifiques coordonnés
- V.4** Améliorer la coordination régionale des collections normandes de sciences naturelles
- V.5** Construire un réseau de sites ateliers normands d'approche interdisciplinaire pour développer l'expérimentation et la recherche sur le fonctionnement et l'évolution des milieux en lien avec les différents facteurs d'influence notamment le changement climatique
- V.6** Faire des aires protégées de véritables laboratoires d'études et de recherche appliquée d'ici à 2030, notamment par rapport au changement climatique
- V.7** Développer un pôle d'expertise pluridisciplinaire pour l'étude de la géologie normande et la protection du milieu souterrain normand

- VI.1** Intensifier la dynamique « Conférence des financeurs » en faveur de la reconquête de la biodiversité
- VI.2** Intensifier l'appui aux acteurs dans le montage de projets complexes et multi partenariaux et développer un service d'appui spécifique aux petits porteurs de projets
- VI.3** Démultiplier les financements privés et citoyens en faveur de la biodiversité
- VI.4** D'ici 2025, amplifier les expériences et le nombre d'agriculteurs soutenus par des Paiements pour services environnementaux (PSE), des contrats bas-carbone ou toutes autres rémunérations publiques ou privées suffisamment incitatives pour pérenniser les services écologiques rendus
- VI.5** Développer d'ici 2030 un principe de « bio-conditionnalité » ou de bonification pour plus de 50 dispositifs d'aides publiques, identifiés comme prioritaires pour leur impact potentiel fort sur la biodiversité
- VI.6** Préfigurer puis animer un « pôle régional de l'arbre et du bocage normand » à l'horizon 2024
- VI.7** Optimiser le respect de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" pour 100% des nouveaux aménagements, en favorisant l'évitement et en intégrant les continuités et les fonctionnalités écologiques

3

La Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie

Prochaines étapes

Au niveau opérationnel :

- ⇒ transmission par les acteurs volontaires, de la formalisation de leurs engagements pour la SRB (par objectifs, actions actuelles, actions nouvelles, calendrier prévisionnel, moyens,...)
- ⇒ Identification des référents SRB par OO ou regroupement d'OO
- ⇒ Maquettage et communication sur la SRB

Au niveau de la gouvernance :

- ⇒ Approbation en **assemblée plénière** de la Région en octobre 2022
- ⇒ Fin d'année 2022, **première réunion du comité technique partenarial de suivi** qui analysera les premiers engagements et les propositions des référents SRB



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr



Le projet de plan d'actions 2022-2024 des aires protégées en Normandie

DREAL Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan d'Actions 2022 – 2024 pour les aires protégées en Normandie



Sommaire du projet de plan d'actions

1. Contexte
2. Les aires protégées - définitions
3. Élaboration du plan d'actions
4. Les défis et objectifs opérationnels à horizon 2030
5. La feuille de route 2022 - 2024
6. Le suivi du plan d'actions

Champ d'application : aires protégées terrestres , y compris littorales

Qu'est-ce qu'une aire protégée ?

Qu'est-ce qu'une aire protégées
sous protection forte ?

Les aires protégées : maillon essentiel du patrimoine naturel normand

2 niveaux de protection :

AIRE PROTÉGÉE

espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tous moyens efficaces, juridiques ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées.

ZONE DE PROTECTION FORTE

une zone géographique dans laquelle *les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne*, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

Les aires protégées terrestres en Normandie

1) Les aires protégées sous gestion contractuelle :

- les parcs naturels régionaux (4 PNR)
- Les sites Natura 2000 (94 sites)

2) Les aires protégées sous gestion foncière : les sites du conservatoire du littoral, les sites du conservatoire des espaces naturels

3) Les sites sous label : RAMSAR les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO..)

4) les aires protégées bénéficiant d'une protection réglementaire et zones sous protection forte

- réserves naturelles (nationales ou régionales)
- réserves biologiques
- arrêtés préfectoraux de protection (biotope, géotope, habitats naturels)
- **Type de statut pouvant être reconnu en zone de protection forte (décret du 12 avril 2022)**
 - sites bénéficiant d'une ORE
 - cours d'eau définis au 1° du I de l'article L 214-17 du code de l'environnement
 - sites classés
 - espaces naturels sensibles
 - terrains du conservatoire du littoral
 - terrains du CEN
 - terrains de l'État

Nota 1

Les propositions de reconnaissance de zones de protection forte pour les espaces terrestres sont établies par les préfets de région, sur demande du propriétaire des biens inclus dans les zones concernées ou du gestionnaire des zones concernées ou du service ou de l'établissement utilisateur, pour les immeubles qui appartiennent à l'Etat.

État des lieux en Normandie

La répartition départementale d'aires protégées et des zones sous protection forte au 1^{er} janvier 2020 est reprise ci-dessous.

Espace terrestre

% du département en aires protégées	
Calvados	7,32
Eure	7,58
Manche	26,05
Orne	51,08
Seine-Maritime	11,16
Normandie : 20,64	

% du département en zone de protection forte	
Calvados	1,11
Eure	0,11
Manche	0,61
Orne	0,44
Seine-Maritime	0,44
Normandie : 0,54	

Élaboration du plan d'actions

Une démarche au plus près des territoires pour une déclinaison territoriale de la stratégie nationale

Identifier avec les acteurs locaux de nouveaux projets d'espaces identifiés pour potentiellement devenir des aires protégées

Permettre une appropriation locale des enjeux des aires protégées et des pratiques au sein de ces aires

Mobiliser tous les acteurs du territoire pour porter des projets concrets avec les outils qui sont à leur main

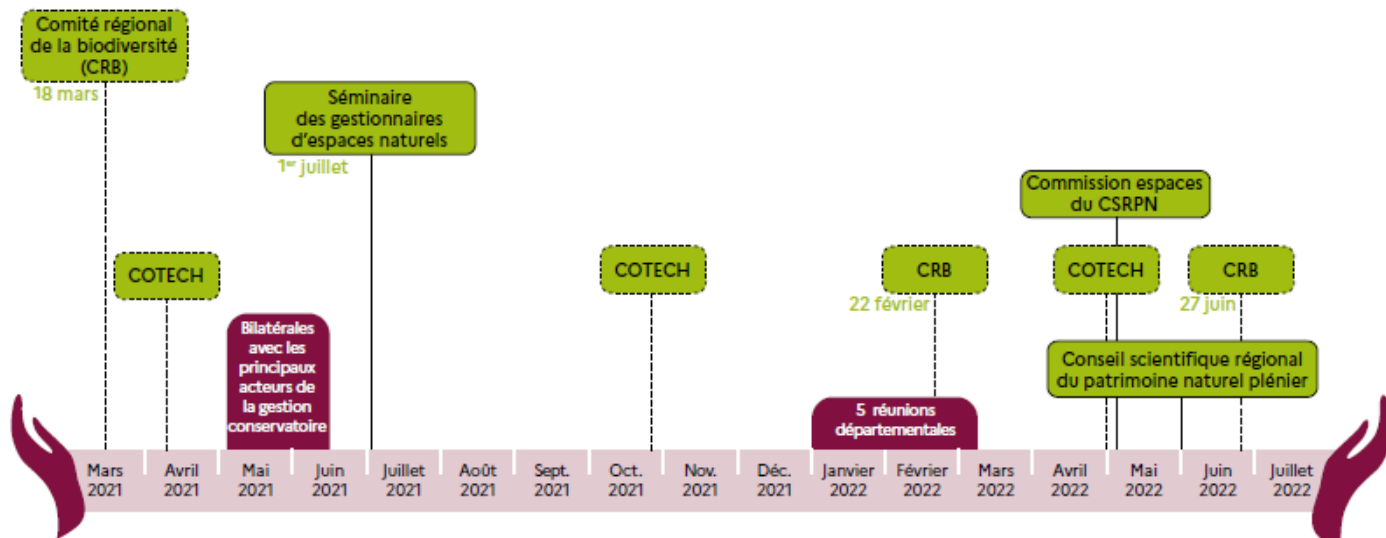
Mettre en œuvre des démarches intégrées terre/mer lorsque cela est utile ou pertinent

Identifier et mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer la qualité et l'efficacité de la gestion des aires protégées

Une démarche qui s'inscrit dans le calendrier d'élaboration de la stratégie régionale biodiversité

Elaboration du plan régional d'actions de la Normandie pour les aires protégées

Un plan régional
prévu être validé
en juin 2022



Les défis et objectifs opérationnels à horizon 2030

La feuille de route 2022-2024

Les attendus du plan d'actions

7 objectifs « stratégiques » et 16 des 18 mesures de la SAP ont été retenus pour l'élaboration de la SRB



Articulation de la feuille de route pour 2022-2024

Autour des 7 objectifs
de la SAP et
des 6 défis
de la SRB

12 objectifs opérationnels
déclinés
en 52 actions

Pour chaque action : un pilote, des partenaires,
une cible, des indicateurs, une échéance

Objectif 1 : Développer un réseau résilient aux changements globaux

IV.1 : Étendre le réseau des aires protégées terrestres à 22,5 % à horizon 2030

Listes départementales de projets incluant les projets
d'extensions de sites Natura 2000

+ 50 000 ha
d'ici 2030

IV.2 : Atteindre 1 % du territoire normand en ZPF à échéance 2030

Listes départementales de projets incluant les projets
de création de nouvelles RNN par ex.

+ 14 000 ha sous
protection forte
d'ici 2030 dont + 1600 ha
de milieux humides

IV.4 : Créer d'ici 2024 un réseau régional des acteurs fonciers

Objectif 2 : Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau

IV.3 : Renforcer l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées

- Élaborer ou actualiser les documents de gestion des aires protégées
- Concevoir des fiches sur la prise en compte du changement climatique par grand type de milieu
- Participer à la conception d'une méthodologie adaptée d'élaboration des documents de gestion et leur évaluation

IV.7 : Réaliser au moins 10 opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans des espaces naturels littoraux

- Réalisation ou engagement de la démarche sur 5 sites d'ici 2024
- Valoriser les opérations

70 % des aires protégées dotées d'un document de Gestion en vigueur d'ici 2024
100 % des gestionnaires évaluent l'efficacité des travaux de restauration

Objectif 3 : Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

III.12 Créer et animer des réseaux d'échanges techniques entre acteurs de l'agriculture, de la filière forêt-bois, des activités de loisirs et les naturalistes et les gestionnaires d'aires protégées

- Organiser un séminaire en 2022 pour échanger entre gestionnaires et les professionnels agricoles et forestiers
 - Créer et animer un réseau d'acteurs agricoles et naturalistes
 - Créer et animer un réseau d'acteurs forestiers et naturalistes
 - Former un réseau d'échange entre gestionnaires et associations/organismes d'activités de pleine nature

Objectif 4 : Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

II.1 100 % des EPCI engagent un plan d'actions TVB en lien avec leur plan local d'urbanisme

- Prendre en compte les corridors entre aires protégées dans documents d'urbanisme
- Conduire des actions d'information et de sensibilisation des élus
- Poursuivre l'organisation tous les 2 ans d'une réunion des élus Natura 2000

I.2 Organiser chaque année 300 actions de « mise en expérience de nature »

- Sensibiliser les publics, mobilisation citoyenne

Mob. Citoyenne dans
50 % des aires protégées d'ici 2024

I.6 Développer d'ici 2024 des actions coordonnées de découverte de la nature en lien avec la stratégie «pour un tourisme responsable en Normandie »

- Développer une application numérique dédiée à la découverte du réseau des aires protégées normandes

Objectif 5 : Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

IV.3 : Renforcer l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées

- Favoriser l'implication des agents des aires protégées dans les réseaux internationaux et dans des jumelages entre aires protégées

5 % des agents des aires protégées en Normandie s'impliquent dans les réseaux internationaux d'ici 2030

Objectif 6 : Un réseau pérenne d'aires protégées

VI.1 Intensifier la dynamique « conférence des financeurs » en faveur de la reconquête de la biodiversité

- Bancariser les projets portés par les aires protégées

VI.2 Intensifier l'appui aux acteurs sur le montage de projets et développer un service d'appui spécifique aux petits porteurs de projets

- Mieux accompagner les petits porteurs de projet

VI.3 Démultiplier les financements privés et citoyens en faveur de la biodiversité

- Organiser des ateliers techniques sur la recherche de financements privés et citoyens
-

Objectif 7 : Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

V.6 faire des aires protégées de véritables laboratoires d'études et de recherche appliquée d'ici à 2030, notamment par rapport au changement climatique

- Élaborer 3 projets d'ici 2024 (10 à horizon 2030) avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique
 - Former un réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique et intégrer la démarche sentinelle du climat à l'échelle des aires protégées

Suivi du plan d'actions régional

3 plans d'actions, tant au niveau national que régional, seront élaborés dans le cadre de la stratégie des aires protégées.

Au niveau régional, le COTECH mis en place assure le suivi de la feuille de route.

Réunion annuelle, et une enquête réalisée par la DREAL auprès des pilotes, sera un préalable à chaque réunion.

Chaque plan d'actions sera évalué à son terme, et présenté en CRB et en CSRPN et en comité de l'administration régionale, sous l'égide du préfet de région.



M E R C I

Éclairage sur le décret « protections fortes »

DGALN / DEB / ET5

Décret protection forte

La **SNAP et ses grands objectifs** inscrits dans le code de l'environnement (L. 110-4) par la loi climat - **Décret d'application** concernant la protection forte publié le 12/04/2022.

Protection forte, une définition française commune à la terre et à la mer

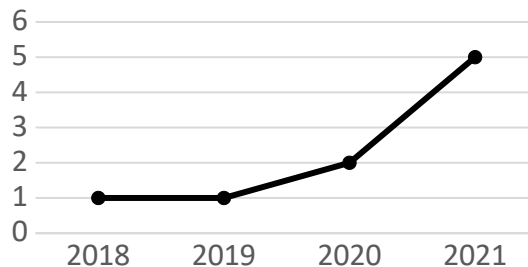
« un **espace naturel** dans lequel les **pressions engendrées par les activités humaines** susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace **sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne**, grâce à la mise en œuvre d'une **protection foncière ou d'une réglementation adaptée**, associée à un **contrôle effectif** des activités concernées »

Deux leviers pour contribuer à l'objectif national de 10 % de protection forte :

1 CRÉER OU ÉTENDRE DES AIRES PROTÉGÉES RECONNUES AUTOMATIQUEMENT SOUS PROTECTION FORTE (Ex. réserves naturelles nationales (RNN, arrêtés préfectoraux de protection)



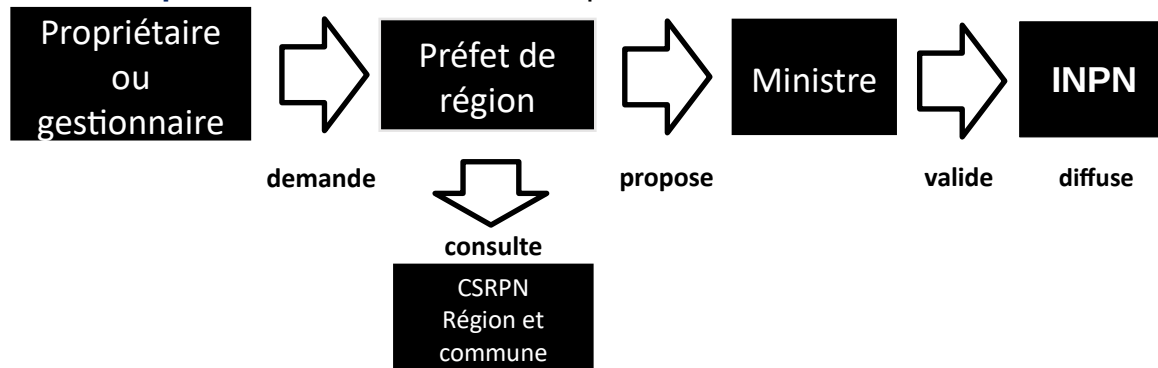
Nombre de RNN créées
ou étendues



Décret protection forte

2 FAIRE RECONNAÎTRE DES ESPACES EN PROTECTION FORTE

- **Procédure et critères de reconnaissance au cas par cas** fixée par le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022
- À terre, **liste d'outils éligibles** (Ø N2000)
- **Note technique** en cours d'écriture → publication à l'automne



Circuit de reconnaissance concernant les espaces terrestres

3. Programmation financière 2023-2027

Financement de l'animation, de la révision des DocOb et des contrats

DGAL N/DEB/ET5
DREAL Normandie
Région Normandie

Programmation financière des fonds européens 2023-2027

En Normandie, Natura sera financé par:

- FEDER: Contrats
- FEADER: animation et élaboration DocOb, MAEC

Les dispositifs FEDER sont décrits dans les Programmes Opérationnels (PO).

PO Normandie envoyé à la CE. Echange en cours entre région Normandie et CE

Les dispositifs FEADER sont décrits dans le Plan Stratégique National (1 seul document national 26 PDRR), co écrit Régions / État selon responsabilité AG

Fiches intervention: MAEC (responsabilité MASA), Natura (responsabilité région).

Fiche intervention Natura établie dans le cadre d'un GT National Etat/ Région (GT restreint + soumis au GT Natura)

Projet de PSN envoyé CE en décembre. Remarques reçues de la CE. Travail de prise en compte État/ Régions fait. Échange en cours entre France et CE

Zoom sur la possibilité de déroger à l'obligation d'autofinancement des CT pour les Contrats Natura 2000

L'article 62 de la loi 3DS permet au préfet de département d'accorder une dérogation à l'obligation d'autofinancement des CT de 20% pour projets d'investissement destinés à restaurer la biodiversité au sein d'un site Natura 2000 exclusivement terrestre (=> Contrats Natura).

Cette dérogation est applicable aux projets d'investissement qui sont entièrement compris sur le territoire d'une **commune de moins de 3 500 habitants** ou d'un **groupement de collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants** qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

La dérogation n'est pas automatique. La demande sera instruite par les services de la préfecture qui apprécieront :

- l'importance de la dégradation des habitats et des espèces et des orientations fixées dans le DocOb ;
- Si la participation minimale est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage.

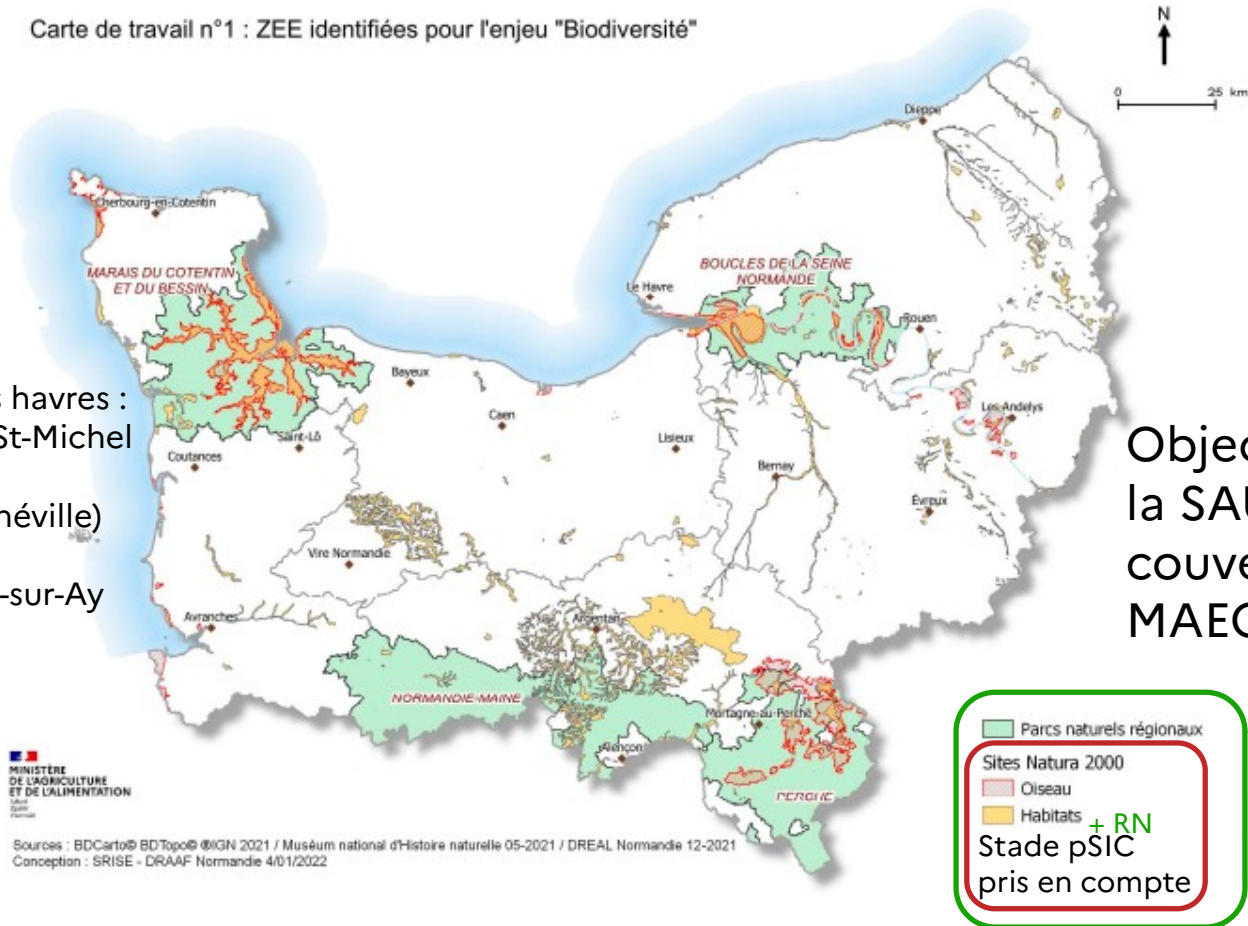
Focus sur les MAEC

DREAL Normandie

- MAEC = mesures du second pilier de la PAC
- Contrats de 5 ans avec des agriculteurs rémunérés pour compenser des surcoûts et des manques à gagner :
 - ↳ objectif d'évolution des pratiques et/ou de maintien de pratiques vertueuses existantes
- 2 grands types de MAEC selon l'échelle d'engagement : MAEC systèmes ≠ MAEC localisées
- Nouvelle programmation → modalités nouvelles :
 - suppression du système de combinaisons d'engagements unitaires → nombre limité de MAEC intégratives, issues des combinaisons les plus utilisées précédemment :
Cf. <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatiques-maec-r566.html> pour les cahiers des charges
 - éligibilité aux MAEC systèmes : avoir au moins 1 parcelle sur le territoire concerné
 - engagements transverses : diagnostic agro-écologique de l'exploitation + formation des agriculteurs engagés
 - MAEC systèmes : engager au moins 90 % des parcelles éligibles

- MAEC surfaciques gérées par l'État / MAEC forfaitaires gérées par les Régions
- Ouverture des MAEC surfaciques sur des territoires présentant un projet (PAEC) avec une double dimension :
 - agricole
 - environnementale (enjeux : biodiversité, eau, zones humides, érosion, bocage)
 - ↳ Zonage défini par la DRAAF en concertation
- Obtention de ZEE = Zones à Enjeux Environnementaux

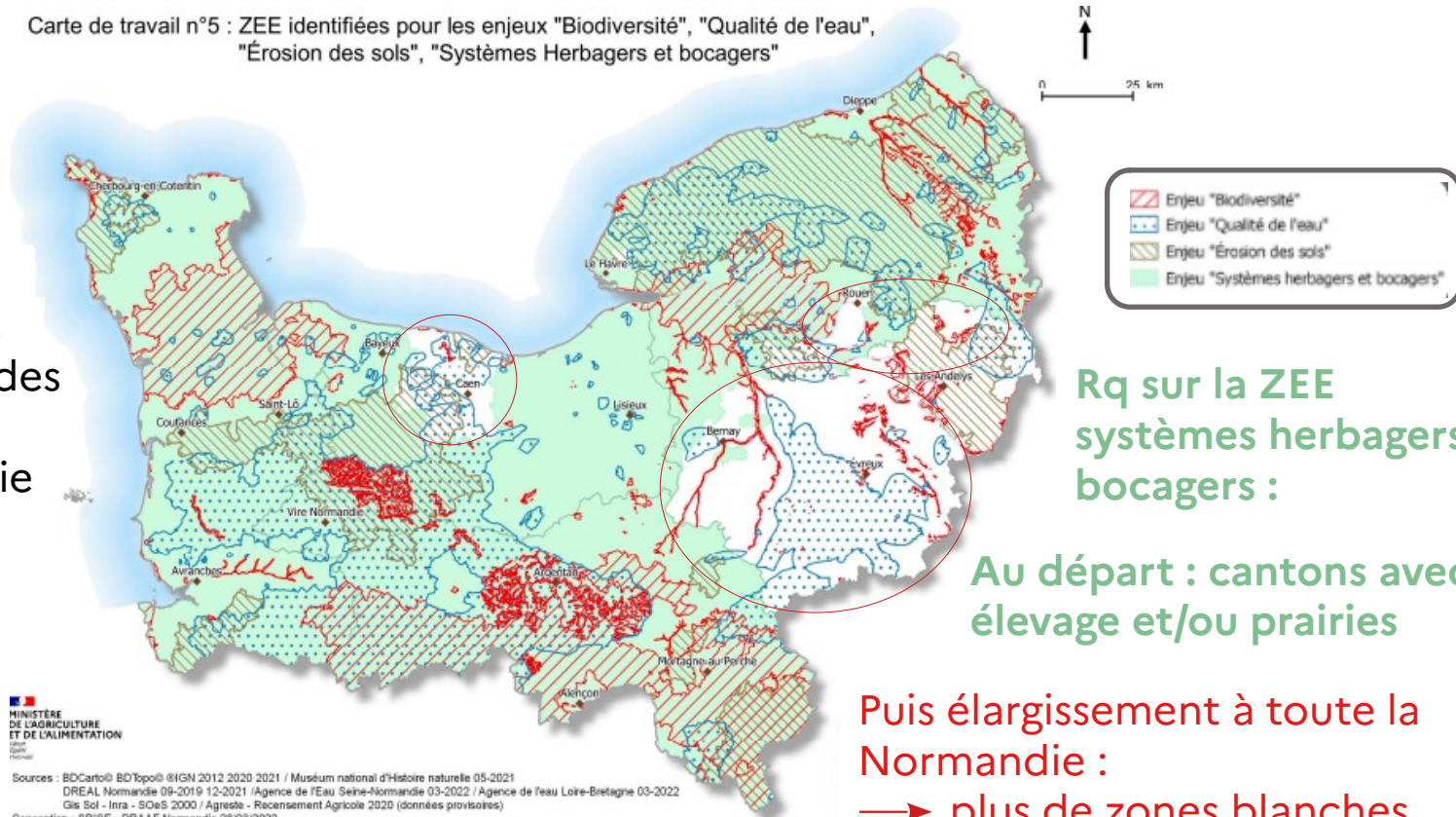
Carte de travail n°1 : ZEE identifiées pour l'enjeu "Biodiversité"



+ prés salés des havres :
*Baie du Mont-St-Michel
*la Vanlée
*la Sienne (Regnéville)
*Geffosses
*Saint-Germain-sur-Ay
*Portbail

Objectif : 35 % de
la SAU Natura
couverte par des
MAEC biodiversité

Carte de travail n°5 : ZEE identifiées pour les enjeux "Biodiversité", "Qualité de l'eau", "Érosion des sols", "Systèmes Herbagers et bocagers"



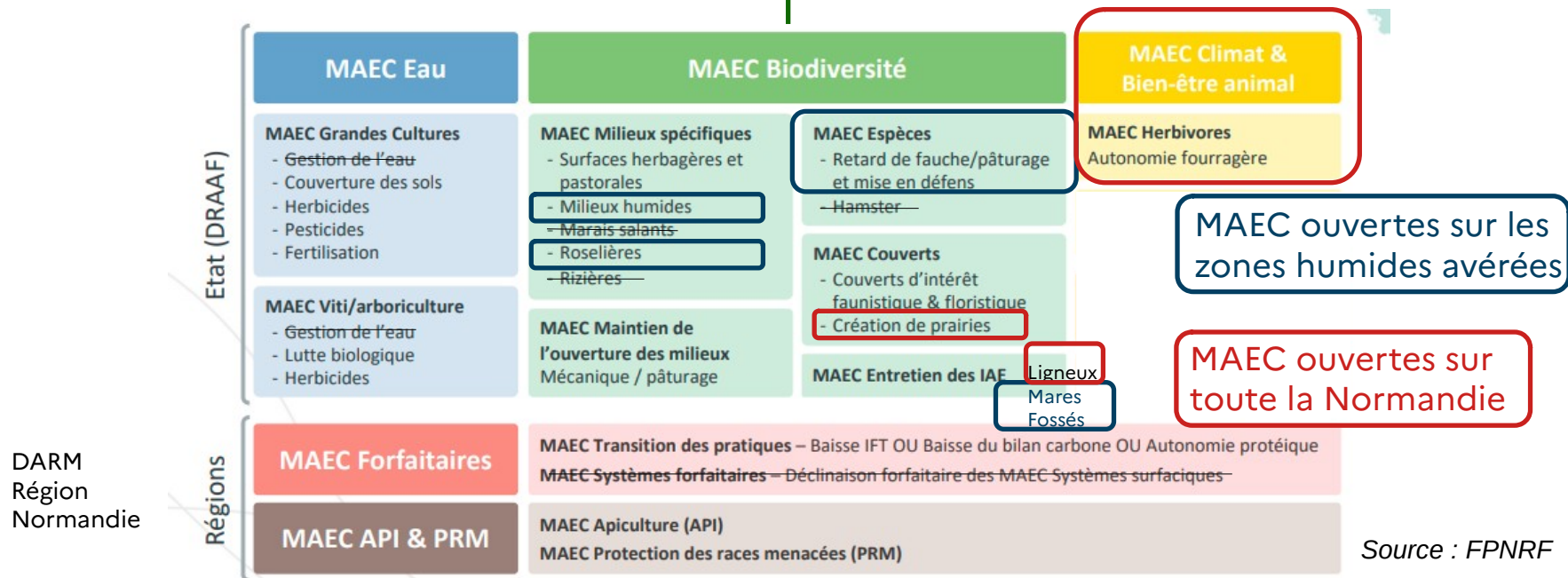
+ prise en compte des zones humides avérées (cartographie DREAL + analyse par l'opérateur)

Rq sur la ZEE systèmes herbagers et bocagers :

Au départ : cantons avec élevage et/ou prairies

Puis élargissement à toute la Normandie :
→ plus de zones blanches

Préservation des milieux et des espèces

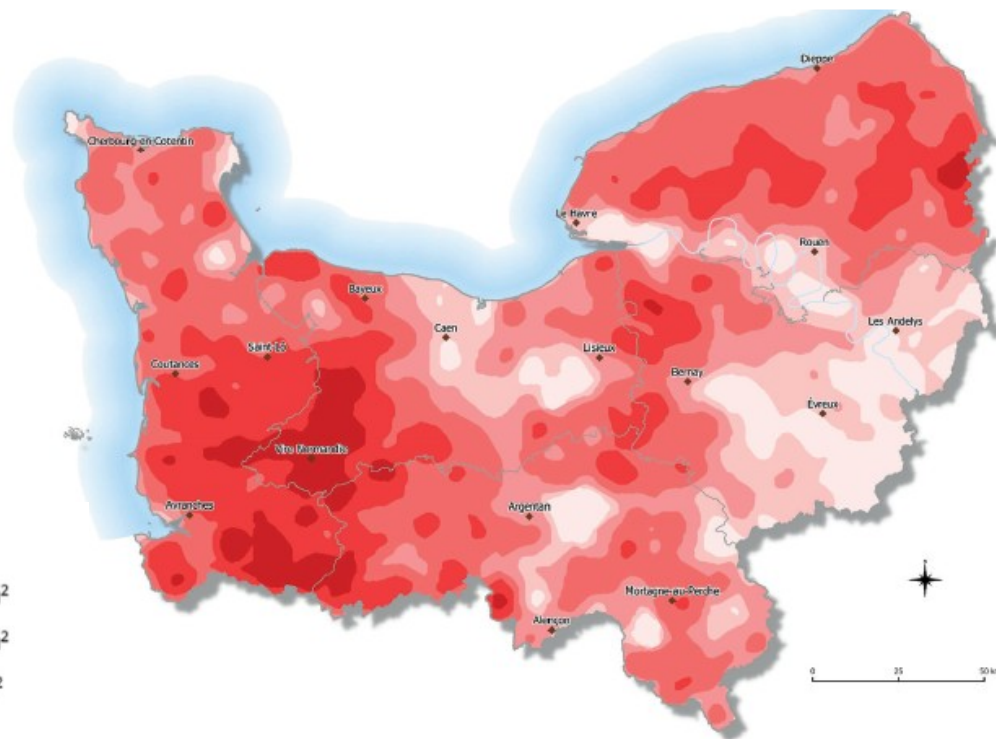


Source : FPNRF

Enveloppe financière disponible → priorisation indispensable

Perte de la surface des prairies entre 2008 et 2019

- Perte de 11 % des surfaces de prairies à usage agricole
- Principalement au sein des systèmes laitiers
- Retournement des prairies en faveur des terres arables



Source : MAA – Agreste ; sept 2021



- Projet de PSN transmis à la CE en décembre 2021 (validation prévue en sept. 2022)
- 1^{er} semestre 2022 : élaboration du cadrage régional avec validation du dispositif en CRAEC
- Fin juin : lancement de l'appel à projet (AAP) PAEC
- Juillet – août – septembre : élaboration des PAEC par les opérateurs
- Fin 2022 : validation des PAEC en CRAEC
- Fin 2022 à avril 2023 : information des agriculteurs par les opérateurs, réalisation des diagnostics...
- Avril 2023 au 15 mai 2023 : déclaration PAC
- Engagements possibles en 2023 et 2024 (sauf JA → 2027)
- AAP PAEC éventuel pour 2024 et/ou 2025 en cas d'extension de zonage (N2000 et eau)

4. Actualités diverses

Projet de décret pour l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000 terrestres

DGALN / DEB / ET5

Décision CE du 15/11/2021 - Dispositions réglementaires en vigueur ne permettent pas de garantir que l'utilisation des pesticides soit restreinte ou interdite conformément à l'article 12 de la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Option retenue : habiliter le préfet à réglementer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques lorsque celle-ci n'est pas prise en compte dans les contrats et chartes Natura 2000, compte tenu des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans les DOCOB.

Pour ne pas remettre en cause le modèle Natura 2000 français, fondé sur la contractualisation :

- 1) Évolution du document d'objectifs, charte ou contrat ;
- 2) Encadrer par voie réglementaire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dans un délai de 6 mois à compter de la publication du décret, pouvant être porté à 12 mois dans des circonstances particulières.)

Modalités de mise en œuvre : projet d'instruction technique à venir.

Dotation biodiversité 2022

DGALN / DEB / ET5

Cadre général:

- Augmentation de 10 M€ à 24,3 M€ de la « dotation biodiversité » pour une meilleure reconnaissance financière des aménités rurales;
- la fraction « Natura 2000 » (14,8 M€) sera versée aux communes :
 - de moins de 10 000 habitants ;
 - dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique ;
 - dont le territoire terrestre est couvert **à plus de 50 %** par un site Natura 2000.

Montant minimum : 1000 euros.

- une nouvelle fraction est créée au profit des communes PNR ;
- Une aide versée directement aux communes classées (article 193 de la loi de finances pour 2022) ; cette dotation pourra être utilisée par les communes comme bon leur semble et donc pas nécessairement pour des actions liées à la biodiversité.

Liste et montants disponibles au second semestre 2022 sur le site

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/#>

Conférence des 30 ans de Natura 2000 à Strasbourg dans le cadre de la PFUE

DGALN / DEB / ET5

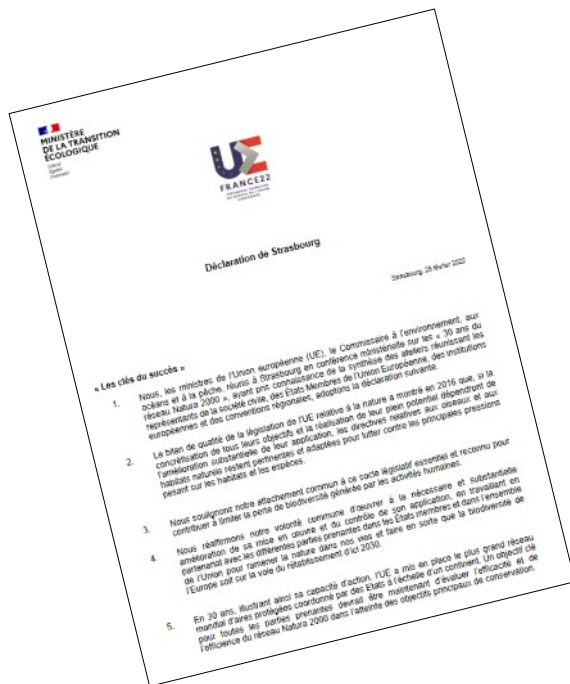




**Plus de 130 participants
12 ministres, Commission européenne**



La déclaration de Strasbourg



Suite MARHA gouvernance Baie de Seine Occidentale et articulation avec Natura 2000

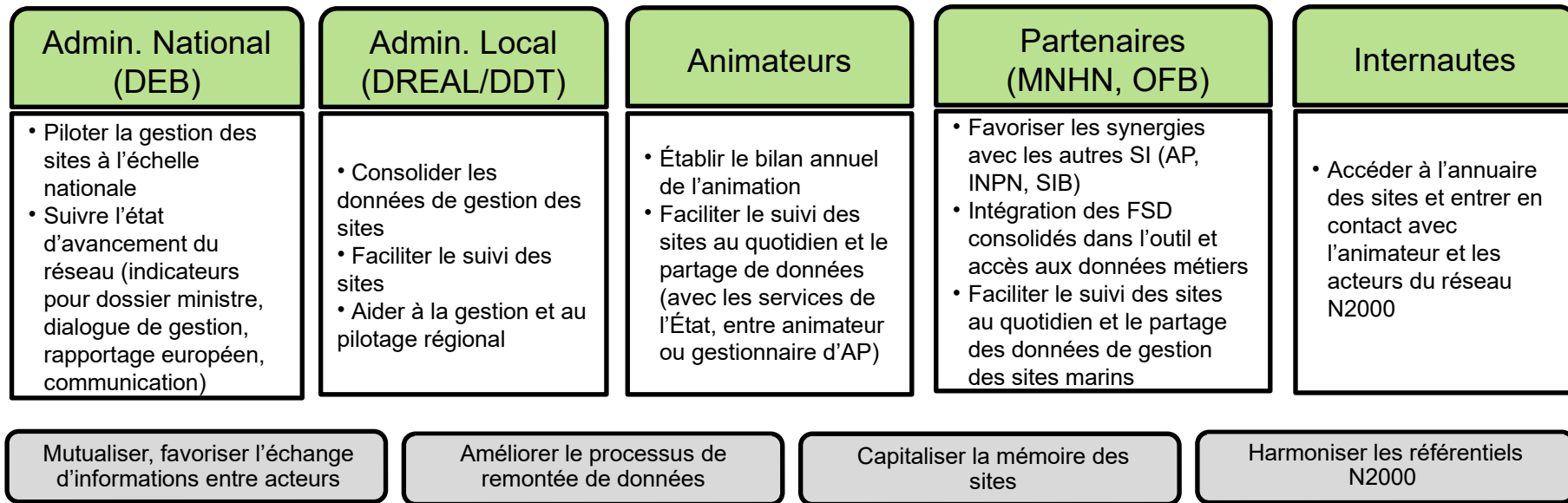
DREAL Normandie

Bilan SIN2

DREAL Normandie

« *Gérer et piloter la gestion des sites Natura 2000 à l'ensemble des échelles utilisateurs* »

SIN2 a vocation à être un **tableau de bord** de la vie des sites Natura



État du déploiement SIN2

- Outil déployé en Juillet 2017
- Version consolidée et opérationnelle en Janvier 2021 (v1.5.7)
- Feuille de route du 28 Sept. 2021 pour accompagner les objectifs de remplissage dans SIN2:
 - **Pour le 15/11/2021**, saisir par la DREAL ou les DDTM les "données-socle" relatives à la gestion des sites Natura 2000 (code du DocOb, état d'avancement, phase du DocOb, portage, nom de la structure porteuse de l'élaboration, nom de l'opérateur, nom de de la structure porteuse de l'animation et le nom de l'animateur si le site est animé).
 - **Pour le 15 décembre 2021**, saisir les données relatives au contenu des DocOb (les ODD, les OO, les mesures de gestion et les engagements de chartes) par les animateurs
 - **Autre rappel au sujet de la saisie des données dans l'onglet « Mise en œuvre »**
 - La saisie des conventions d'animation : la DREAL
 - La saisie des autres onglets des conventions (actions d'animations...) : les animateurs.
 - La saisie des contrats et des chartes : la DDT(M)
 - La saisie des autres onglets des contrats (actions contractuelles) : les animateurs.
 - Les "Life" : la DREAL

SIN2 – État d'avancement des sites Natura 2000 en Normandie

Données issues de l'extraction des données socle du SNUM du 11/02/2022

PORTAGE DU SITE (94)				PHASE DU SITE (94)													
Région	nbre sites actifs	Collectivité	% Coll.	État	% État	non renseigné	% non renseigné	Animé	% Animé	Non animé	% Non animé	non renseigné	% Non renseigné				
Normandie	94	37	39 %	53	56 %	4	4 %	86	91 %	4	4 %	4	4 %				
France	1753	1100	63 %	627	36 %	26	1 %	1564	89 %	168	10 %	21	1 %				

ÉTAT D'AVANCEMENT (94)																			
Région	nbre sites actifs	Non débuté	% non débuté	En cours	% en cours	En cours de révision	% en cours de révision	Achévé	% achevé	Validé COPIL	% validé copil	Opérationnel	% opé	Approuvé	% approuvé	Périmé non remplacé	%	non renseigné	% non renseigné
Normandie	94	0	0 %	4	4 %	10	11 %	0	0 %	5	5 %	5	5 %	66	70 %		0 %	4	4 %
France	1753	19	1 %	77	4 %	28	2 %	51	3 %	70	4 %	59	3 %	1427	81 %	2	0 %	20	1 %
		1 %		4 %		2 %		3 %		4 %		3 %		81 %					1 %
										93 %		89 %							

Pas de double comptage

L'état "En cours" correspond à des docob en 1ere rédaction uniquement.
Pour les docob en cours de révision, on les comptabilise une seule fois dans le statut "en cours de révision"

SIN2 – État d'avancement des DOCOB en Normandie

Données issues de l'extraction des données socle du SNUM du 11/02/2022

Code Région site	Region	Nb de site actif	Nb de docob	Portage du DOCOB (87)						Phase du DOCOB (87)					
				Collectivité	% Collectivité	Etat	% Etat	Non renseigné	% Non Renseigné	Animé	% Animé	Non animé	% Non Animé	Non renseigné	% Non Renseigné
FR23/FR25	Normandie	94	87	34	39 %	49	56 %	4	5 %	80	92 %	3	3 %	4	5 %
France	TOTAL	1753	1533	950	62 %	559	36 %	24	2 %	1346	88 %	168	11 %	19	1 %

Code Région site	Region	Nb de site actif	Nb de docob	Etat d'avancement du DOCOB (87)								
				Non débuté	En cours	En cours de révision	Achévé	Opérationnel	Validé COFIL	Approuvé	Périmé et non remplacé	Non renseigné
FR23/FR25	Normandie	94	87	0	3	10	0	5	4	61	0	4
France	TOTAL	1753	1533	19	81	26	35	52	63	1237	2	18
				1 %					88 %			1 %
									92 %			

Sur les 1533 docob comptabilisés:
1331 DOCOB concernent un site unique
192 DOCOB sont multisites (et concernent 2 à 7 sites)
10 sites n'ont pas de code docob renseigné

Attention double compte sur certains docob en cours de revision/en cours car ils n'ont pas le même n°
-> 11 docob en cours de revision qui sont en double compte "en cours"-> 81-11 = 70 docob "en cours")
(18 docob non renseignés : 10 sans N°/Nom de docob, 8 avec un N°/Nom mais pas d'état d'avancement)
1491 docob existant sans double compte

Formations SIN2 en Normandie

Formation 2022 (12)

- 08/03/22 en présentiel au lycée le Robillard à St Pierre-en-Auge (14) et 21/03/22 matin en visio
- 5 stagiaires DDT(M) et animateurs
- 17/03/22 en présentiel au CVRH (76) et 21/03/22 matin en visio
- 7 stagiaires DDT(M) et animateurs

Formation 2021 (13)

- 05/02/21 et 21/03/21 (1,50 j en visio) : 13 stagiaires Dreal Normandie et DDT(M)

Formation 2020 (33)

- 25/06 et 02/07/20 (1,50 j en visio) : 10 stagiaires - DDT(M) et animateurs
- 15 et 24/09/20 (1,50 j en visio) : 12 stagiaires - DDT(M) et animateurs
- 5 et 19/11/20 (1,50 j en visio) : 11 stagiaires - animateurs

État du déploiement SIN2

Rappel des ressources disponibles pour l'accompagnement/formation des utilisateurs:

- Formation CFA à leurs animateurs, par région
- Un site d'information avec fiches pratiques, vidéos tutoriels, valise de formation, guide utilisateur et aide en ligne :
<https://sin2.din.developpement-durable.gouv.fr/info/documentation-r4.html>
- Une base SIN2 – ECOLE pour s'entraîner:
<http://sin2.site-ecole.din.developpement-durable.gouv.fr>
- Un portail d'assistance pour les CFA pour faire remonter questions, anomalies et demandes d'évolution:
<https://portail-support.din.developpement-durable.gouv.fr/projects/sin2>

Retour sur la réunion régionale des élus Natura 2000 en Normandie du 27 avril 2022

DREAL Normandie

Grands prix européens Natura 2000

DREAL Normandie

Grands prix européens Natura 2000

Les grands prix nationaux et européens permettent de mettre en valeur les actions et la valeur ajoutée du réseau en matière de conservation de la nature. Les grands prix se déroulent :

- Les années impaires pour les grands prix nationaux
- Les années impaires pour les grands prix européens

2022 → Grands prix européens, 5 catégories

- Bénéfices socio-économiques
- Conservation terrestre
- Coopération transfrontalière
- Conservation marine
- Communication

+ le grand prix du citoyen pour les finalistes

Grands prix européens Natura 2000

Calendrier :

- 14 octobre 2021 → date limite de dépôt des candidatures
- 21 mars 2022 → annonce des finalistes
- 18 mai 2022 → remise des prix

Candidature DREAL : les rétrospectives

- Dossier de candidature en 8 chapitres dont 5 questions évaluatives (efficacité, originalité, durabilité, coûts-avantage, reproductibilité)
- Sélection des finalistes sur la base du dossier produit

Édition 2022 : Une quarantaine de candidatures reçues

Grands prix européens Natura 2000

Phase finale :

- 21 mars 2022 → annonce des 21 finalistes
- Sélection des lauréats par jury
- Ouverture du « grand prix du citoyen »

4 projets « français » parmi les finalistes

- Catégorie bénéfiques socio-économiques : Promotion de l'écotourisme dans les aires protégées méditerranéennes (association : DestiMED plus)
- Catégorie coopération transfrontalière : Un réseau de coordonnateur Natura 2000 locaux en France (collectivité : mairie de Pouzin)
- Catégorie communication : Nav&Co une application mobile sur les milieux marins pour les plaisanciers (OFB)
- Catégorie communication : Les rétrospectives Natura 2000 en Normandie (DREAL Normandie)

Grands prix européens Natura 2000

Remise des prix :

- 18 mai 2022 à Bruxelles et en visio-conférence
- 1 prix par catégorie + grand prix du citoyen

Palmarès :

- Catégorie bénéfiques socio-économiques : Inclusion sociale et gestion des espèces exotiques envahissantes (Espagne – Société espagnole d’ornithologie)
- Catégorie coopération transfrontalière : Évaluez le côté obscur avec l’application CaveLife (Allemagne – Association des chercheurs allemands sur les grottes et le karst / Fédération spéléologique allemande)
- Catégorie communication : Natura 2000 Bulgarie nouveaux horizons (Bulgarie – ONG Green Balkans)
- Catégorie communication : Natura 2000 Bulgarie : nouveaux horizons (Bulgarie – ONG Green Balkans)
- Catégorie conservation marine : Pêcheurs et oiseaux marins, alliés de la mer (Portugal – Société portugaise pour l’étude des oiseaux)
- Grand prix du citoyen : FLORA : autonomiser les entrepreneurs de la conservation en Autriche (Autriche – Blossoming Austria, fondation privée à but non lucratif)

Grands prix européens Natura 2000

Prochaines éditions :

- 2023 – grands prix nationaux
- 2024 – grands prix européens

Tentez l'aventure !

Pour en savoir plus : https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natura-2000-award_en

5. Focus sur le CT 88 : témoignages

Généralités sur le CT88

DREAL Normandie

Témoignage sur le site « Marais alcalin de Chicheboville - Bellengreville »

Conservatoire d'espaces naturels Normandie



Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville



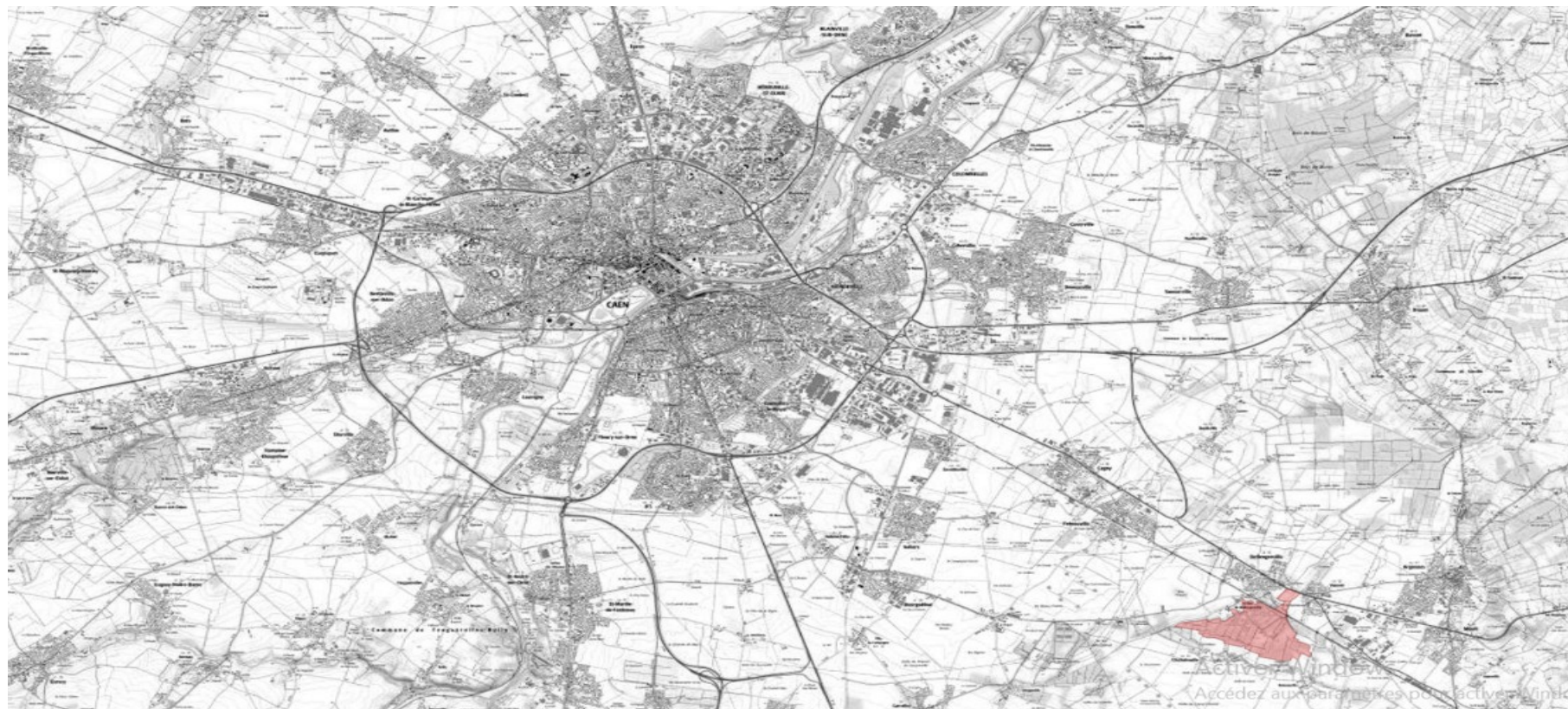
Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



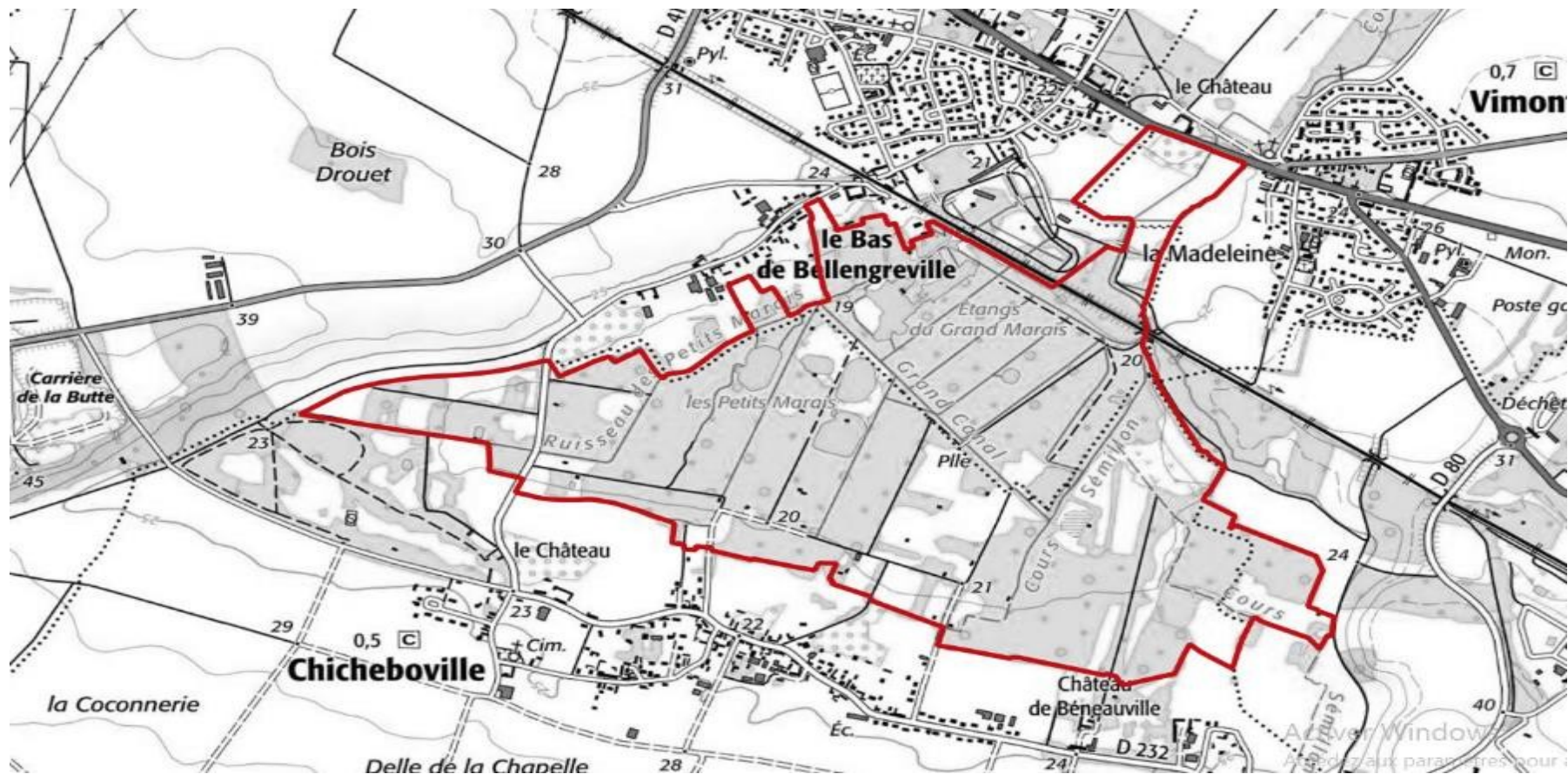
21.06.2022 - Armelle PIERROUX



154 ha de zone humide



Présentation du site



Classement en SIC au titre de cinq habitats et deux espèces d'intérêt communautaire



Présentation du site



Natura 2000 Document d'objectifs



Epipactis palustris

Gentiana pneumonanthe



Lande humide à molinie

Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville

FR 2500094

2007 – 2013



- | | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Marais alcalin
(ensemble du site) | → Tourbières basses | → • Tourbières basses alcalines (7230)
• Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (7210*) |
| | → Formations d'eaux stagnantes ou peu courantes avec végétation amphibie | → • Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes planitiaires à subalpines des <i>Littorelletea uniflora</i> (3130-1)
• Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes planitiaires à subalpines (<i>Isoeto-Nanojuncetea</i>) (3130-2)
• Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140) |
| | → Formation herbacée | → • Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (6430) |

* habitats prioritaires⁷

Évolution ++ de la
connaissance

=> révision du DOCOB

Formation CT88 en octobre 2021

Points forts :

- formation très pédagogique et participatives
- beaucoup d'exercices pratiques et de terrain
- profils d'animateurs variés
- réflexion sur son propre DOCOB
- des outils de sensibilisation à réutiliser : supports pédagogiques, site internet
- un outil : le tableau d'arborescence



Cas pratique abordé : l'ENS de la vallée Canut

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Etat visé sur le long terme / Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Actions / Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
Milieux prairiaux mésophiles à humides et espèces associées PRIORITE 1	Globalement en bon état de conservation		Maintenir l'oligotrophie de sprairies nécessaire au développement et au maintien de la diversité floristique et faunistique patrimoniales	Augmentation des surfaces de landes et pelouses en bon état de conservation	Landes et pelouses en bon état de conservation	Surfaces de landes et pelouses en bon état de conservation en hectares		Cartographie des végétations et leur état de conservation		1	
				Maintien de la nidification de la fauvette pitchou	Nidification de la fauvette pitchou	Nombre de couples de fauvettes pitchou /10 ha		Cartographie des couples nicheurs de fauvette pitchou		1	
				Composition végétale caractéristique des pelouses et landes sèches	Espèces indicatrices des pelouses et landes	Nombre d'espèces indicatrices		Relevés phytosociologiques		1	
	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Actions / Opérations	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	
	Dynamique de la végétation Fréquentation par le public	Embroussaillage Piétinement des pelouses et landes	Restaurer les landes dégradées	Réduction des surfaces de landes embroussaillées ou boisées	Surfaces embroussaillées	hectares	IP	Chantier de réouverture de landes	Moyens mis en œuvre et réalisation effective des travaux d'arrachage, broyage exportation		
			Protéger les landes et pelouses et espèces associées sensibles au piétinement	Développement des zones de quiétudes	Linéaire de sentiers fermés	ml	CS	Etude de fréquentation			
							SP	Fermeture des sentiers non autorisés			
Préserver les nichées de busard St-Martin			Succès de la reproduction du busard St-Martin	Nombre de jeunes à l'envol	Nombre	CS	Suivi des populations de busard St-Martin				
	Linéaire de sentiers fermés	Linéaire de sentiers fermés	ml	SP							

Cas pratique abordé : l'ENS de la vallée Canut

PRIORITE 1

Enjeu		Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME							
Landes sèches, pelouses et espèces associées		Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Etat visé sur le long terme / Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Actions / Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
		Globalement mauvais état de conservation		Maintenir en bon état de conservation les landes sèches, les pelouses et les populations d'espèces landicoles	Augmentation des surfaces de landes et pelouses en bon état de conservation	Landes et pelouses en bon état de conservation	Surfaces de landes et pelouses en bon état de conservation en hectares	CS1	Cartographie des végétations et leur état de conservation	Cartographie réalisée	1
					Maintien de la nidification de la fauvette pitchou	Nidification de la fauvette pitchou	Nombre de couples de fauvettes pitchou /10 ha	CS2	Cartographie des couples nicheurs de fauvette pitchou par la méthode ONCB	Suivi ornithologique réalisé	1
					Composition végétale caractéristique des pelouses et landes sèches	Indice VCS (Vegetation Conservation Status)	Valeur de l'indice	CS3	Relevés phytosociologiques et calcul de l'indice VCS	Relevés et calcul de l'indice réalisés	1
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
Facteurs d'influence		Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Actions / Opérations	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	
Dynamique de la végétation Fréquentation par le public	Embroussaillage Piétinement des pelouses et landes Perturbation de la reproduction du busard St-Martin	Restaurer les landes dégradées	Réduction de moitié des surfaces de landes embroussaillées ou boisées	Nb d'hectares de landes restaurées	hectares	IP1	Broyage et exportation de landes	Moyens mis en œuvres et réalisation effective des travaux de broyage exportation.			
		Protéger les landes et pelouses et espèces associées sensibles au piétinement	Développement des zones de quiétudes	Linéaire de sentiers fermés	ml	CS4	Etude de fréquentation	Réalisation ou non de l'étude			
						SP1	Fermeture des sentiers non autorisés	?			
		Préserver les nichées de busard St-Martin	Succès de la reproduction du busard St-Martin	Nombre de jeunes à l'envol	Nombre	CS5	Suivi des populations de busard St-Martin	Etude réalisée ou non			
Linéaire de sentiers fermés	Linéaire de sentiers fermés		ml	SP2	Fermeture des sentiers non autorisés	?					

Mise en œuvre GT État des lieux/Enjeux le 13 juin

Les acquis de la formation sont réutilisés pour

- préparer le groupe de travail : membres, taille, équilibre, dynamique, thématiques abordées...
- définir le niveau de concertation
- présenter la méthode de manière très pédagogique
- asseoir les bases du travail du groupe : notion d'enjeu
- travailler sur un outil défini : le tableau d'arborescence



Mise en œuvre GT État des lieux/Enjeux le 13 juin

CT82	CT88
des GT par milieux	un seul GT transversal
un enjeu par HIC et un enjeu par EIC	des enjeux intégrateurs
7 enjeux	3-4 enjeux
des enjeux ne prenant pas beaucoup en compte la fonctionnalité	un enjeu sur l'eau
des facteurs d'influence non définis	des facteurs d'influence clairement définis
des usages et activités listés mais peu pris en compte	des usages et activités pris en compte dans les facteurs d'influence



Témoignage sur les sites « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la Sienne »

Syndicat mixte du littoral normand

Natura 2000 en mer
FR2500080 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou »
et FR2512003 « Havre de la Sienne »

Réunion régionale des animateurs et animatrices Natura 2000 de Normandie

CT 88

Sainte-Marie-aux-Anglais, le 21 juin 2022

quant



Conservatoire du
littoral



DOCOB Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou

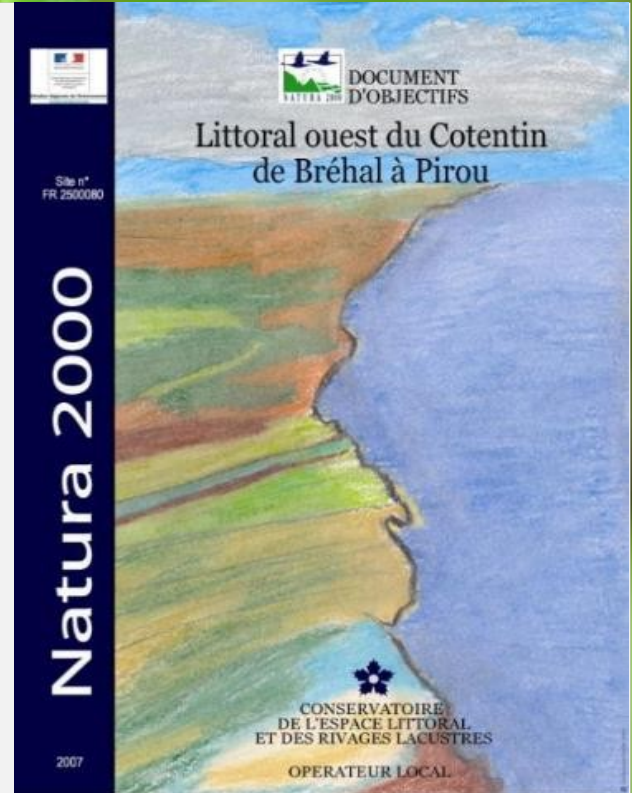
Ancien document

ZSC :

- DOCOB rédigé par le Syndicat Mixte Littoral Normand/Conservatoire du littoral pour le compte de l'État
- Validé en janvier 2008

ZPS :

- Le document d'objectifs n'a pas été initié



Présentation du site

ZSC et ZPS majoritairement marines

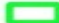


ZPS : Havre de la Sienne

Surface : 2167 ha

ZSC : 5 entités le long de la côte ouest
Cotentin

Surface : 3375 ha



-  ZSC Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou
-  ZPS Havre de la Sienne
-  Limites communales

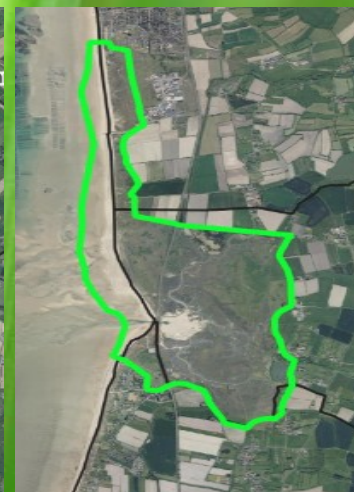


Sources des données :
- ZSC et ZPS : DREAL Normandie 2016
- Limites communales : IGN, 2019
- Fond : IGN, 2020

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93



Présentation du site



Des havres



Havre de la Vanlée

Source : F. Larrey



Havre de Geffosses

Source : F. Larrey



Havre de Regnéville

Source : F. Larrey

Des dunes



Dunes d'Annoville

Source : F. Larrey



Pointe d'Agon

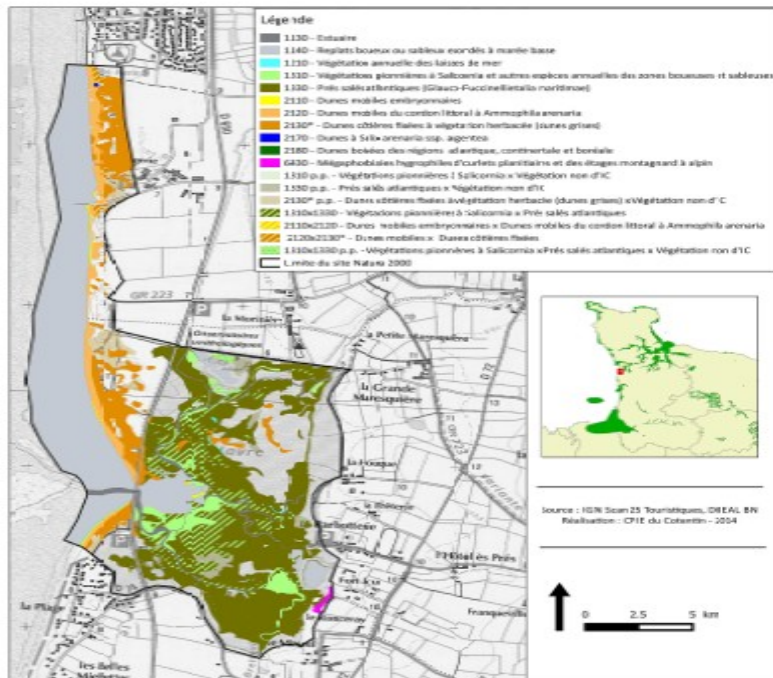
Source : F. Larrey

Habitats Natura 2000

Site Natura 2000 FR2500080
" littoral ouest de Cotentin de Arival à Pirou "

Cartographie des habitats
et évaluation de leur état de conservation

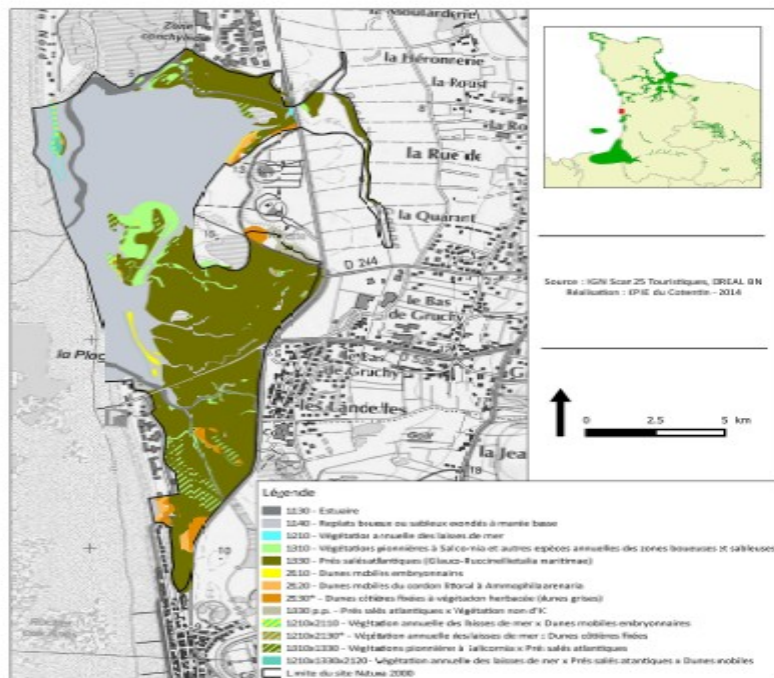
CARTE 6a : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE
Dunes Pirou/Geffosses et havre de Geffosses



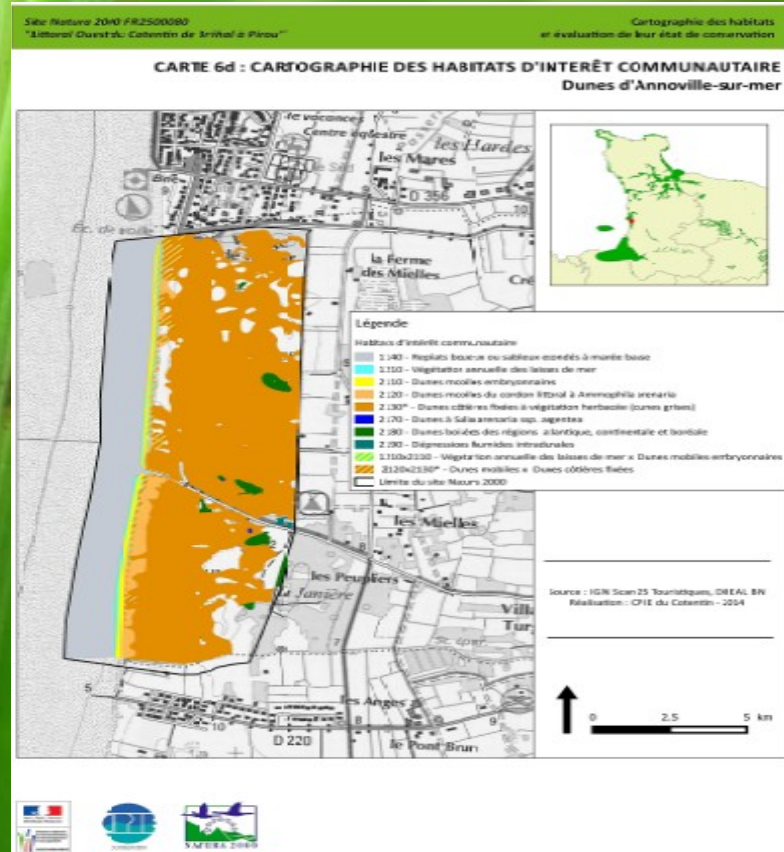
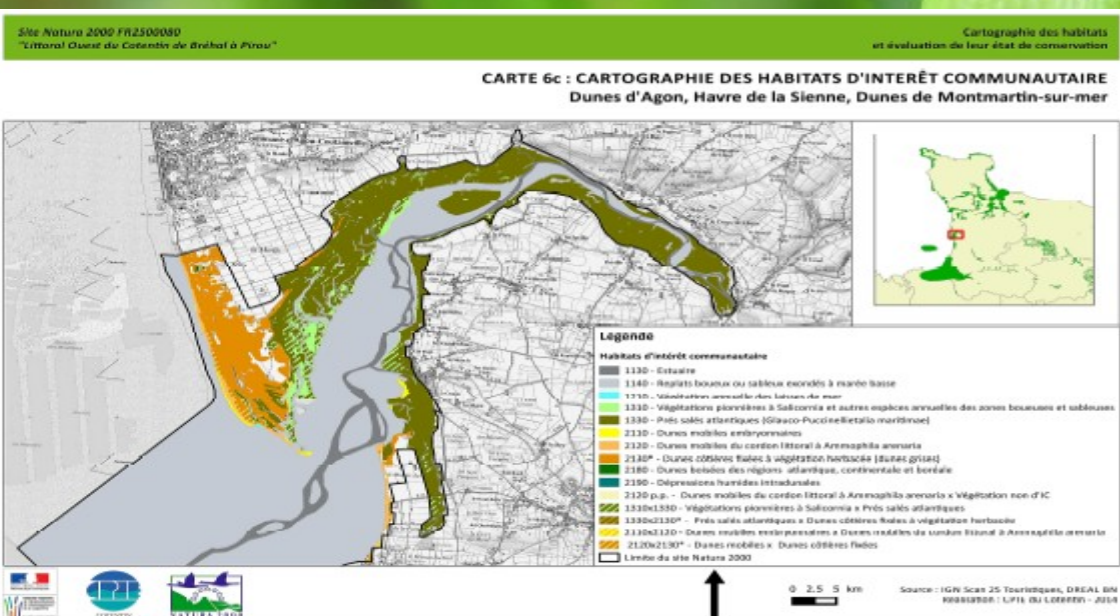
Site Natura 2000 FR2500080
" littoral ouest de Cotentin de Arival à Pirou "

Cartographie des habitats
et évaluation de leur état de conservation

CARTE 6b : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE
Havre de Blainville-sur-mer

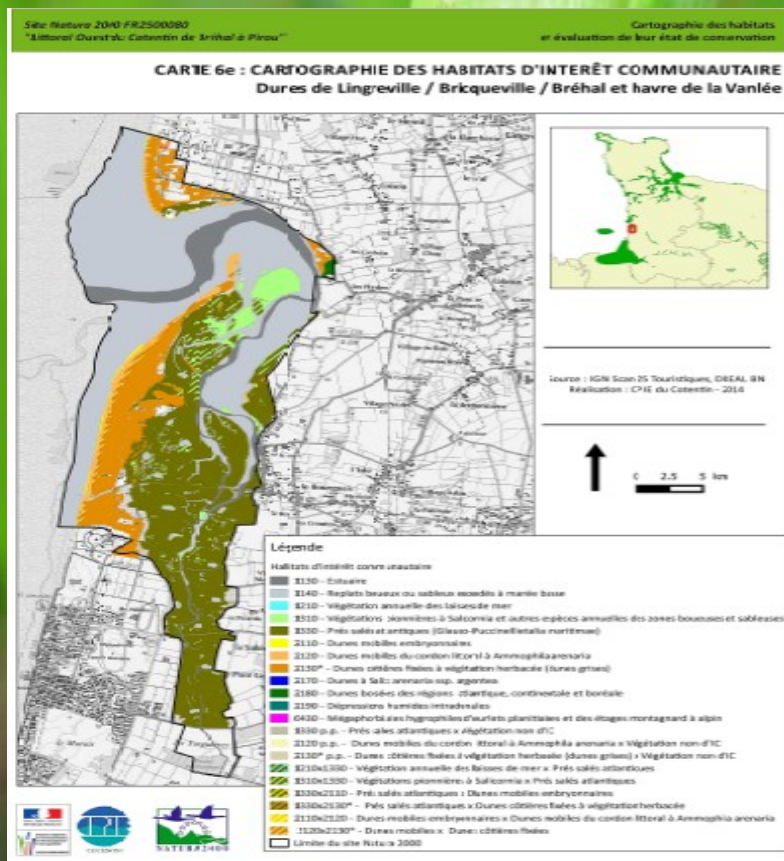


Habitats Natura 2000



Gargominy

Habitats Natura 2000



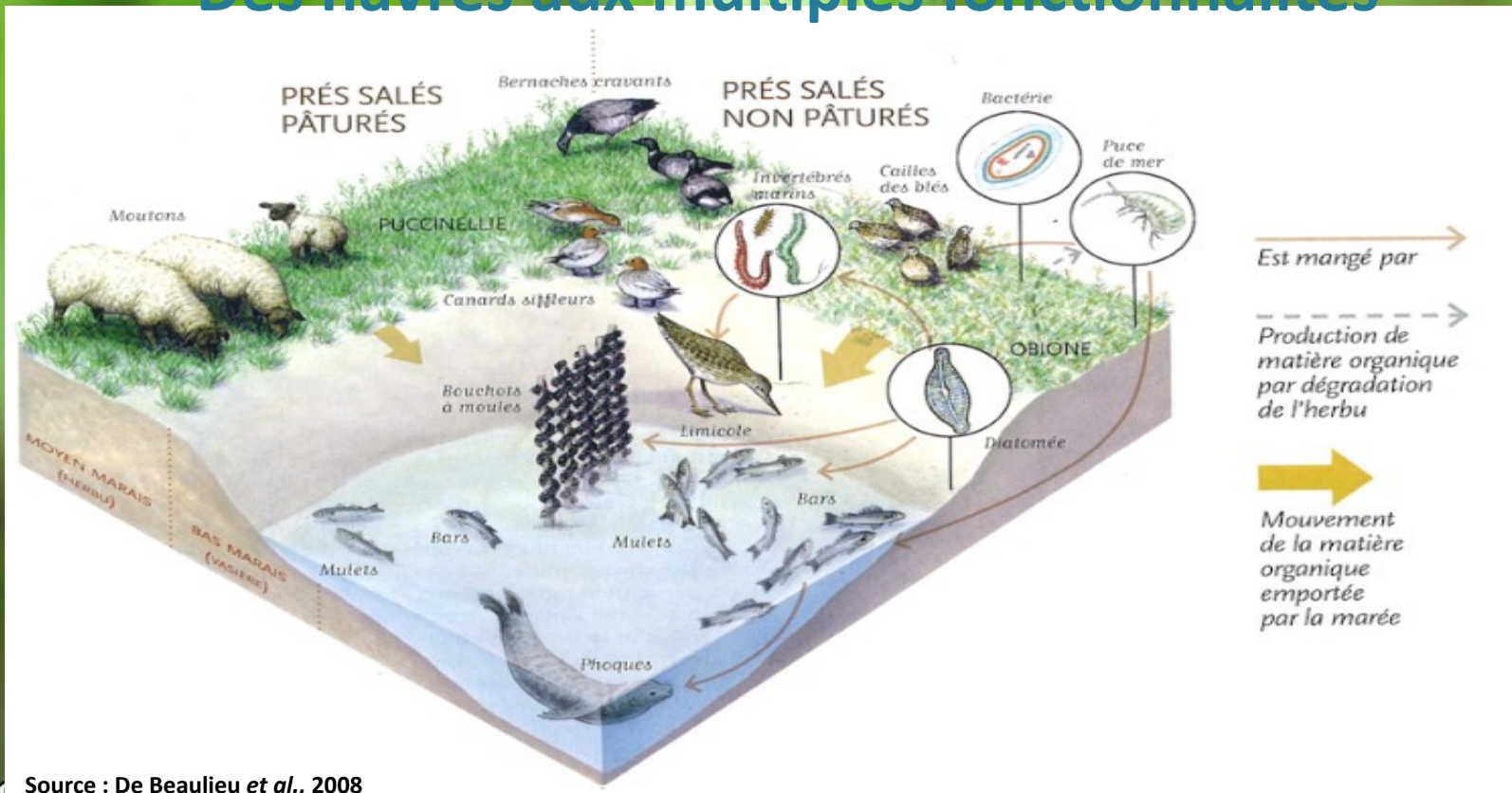
Les habitats marins

Habitat générique	Habitat élémentaire	Végétation	Surface (ha)	Représentativité sur le site	Etat de conservation
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique)		33,3	1%	Inconnu
1130 - Estuaires	1130-1 - Slikke en mer à marées (façade atlantique)		169,53	5%	Inconnu
		Herbier aquatique à Ruppie maritime	0,46	< 1%	Favorable
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)		257,2	7,60%	Inconnu
	1140-3 - Estrans de sable fin (façade atlantique)		1437,5	42,60%	Inconnu
	1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)		87,5	2,60%	Inconnu
1210 - Végétation annuelle des lisses de mer	1210-1 - Lisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et Mer du Nord	Végétation de laisse de mer à Bette maritime et Arroche des sables	1,9	< 1%	Favorable
		Végétation annuelle des lisses de mer à Arroche prostrée et Bette maritime	0,34	< 1%	Favorable
1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310-1 - Salicorniaies des bas niveaux (haute slikke atlantique)	Végétations annuelles à salicornes de la haute slikke	42,31	1%	Moyen à favorable
		Végétation à Aster maritime et Soude maritime des vases eutrophes	40,68	1%	Favorable
	1310-2 - Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique)	Végétations annuelles à salicornes du haut schorre	9,41	< 1%	Favorable
		Végétation annuelle à Soude maritime	9,27	< 1%	Favorable
	1310-4 - Végétations à petites annuelles subhalophiles	Pelouse annuelle à Sagine maritime	2,43	< 1%	Favorable
		Voile à Orge maritime	3,34	< 1%	Défavorable à favorable

Les habitats marins

Habitat générique	Habitat élémentaire	Végétation	Surface (ha)	Représentativité sur le site	Etat de conservation
1330 - Prés salés atlantiques	1330-1 - Prés salés du bas schorre	Pré salé du bas schorre à Glycérie maritime	243,08	7%	Défavorable à moyen
		Fourré crassulescent du bas schorre à Salicorne pérenne	4,96	< 1%	Moyen
	1330-2 - Prés salés du schorre moyen	Fourré crassulescent du moyen schorre à Obione faux-pourpier	147,25	4%	Moyen à favorable
	1330-3 - Prés salés du haut schorre	Pré salé du haut schorre à Fétuque littorale	99,05	3%	Défavorable à moyen
		Pré salé du haut schorre à Armoise maritime	0,06	< 1%	Favorable
		Groupement du haut schorre à Fétuque littorale et Jonc de Gérard	41,93	1%	Défavorable à moyen
		Pré salé du schorre moyen à supérieur à Plantain maritime et Lavande de mer	17,16	1%	Favorable
		Prairie saumâtre à Jonc maritime et Laïche étirée	4,59	< 1%	Favorable
		Prairie saumâtre à Oenanthe de Lachenal et Jonc maritime	3	< 1%	Favorable
	1330-4 – Prés salés du contact haut schorre/dune	Pré salé à Frankénie lisse et Statice anglo-normand	16,54	< 1%	Favorable
	1330-5 - Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	Végétation à Guimauve officinale et Chiendent piquant	3,24	< 1%	Favorable
		Végétation du très haut schorre à Betterave maritime et Chiendent piquant	137,62	4%	Favorable
		Végétation des hauts de plages à Pourpier de mer et Chiendent aigu	0,46	< 1%	Favorable

Des havres aux multiples fonctionnalités



Les habitats marins

Comparer Photographies aériennes avec Photographies aériennes historiques 1950-1965



Hayre de Geffosses actuel (2021) / entre 1950 et 1965

Les habitats terrestres

Habitat générique	Habitat élémentaire	Végétation	Surface (ha)	Représentativité sur le site	Etat de conservation
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	2110-1 - Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Dune embryonnaire à Elyme des sables et Chiendent des sables	3,49	< 1%	Favorable
		Dune embryonnaire à Chiendent des sables et Euphorbe maritime	2,26	< 1%	Favorable
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	Dune mobile à Oyat et Elyme des sables	14,86	< 1%	Favorable
		Dune mobile à Oyat et Euphorbe maritime	4,55	< 1%	Favorable
		Dune semi-fixée des revers de dunes à Fétuques	23,87	1%	Favorable
2130* - *Dunes côtières fixées à végétation herbacée	2130*-1 - *Dunes grises de la Mer du Nord et de la Manche	Pelouse dunaire sèche à Hutchinsie des pierres et mousses	13,95	< 1%	Favorable
		Pelouse dunaire à Fétuque filiforme	26,13	1%	Favorable
		Pelouse dunaire à Fétuque à feuilles longues	10,11	< 1%	Favorable
		Pelouse dunaire du <i>Koelerion albescentis</i>	117,2	4%	Moyen à favorable
	2130*-3 - *Pelouses vivaces calcicoles arrière-dunaires	Pelouse dunaire à Lin bisannuel et Koelérie des sables	0,38	< 1%	Favorable
		Pelouse-ourlet dunaire à Avoine pubescente	107,06	3%	Favorable
		Ourlet dunaire à Brachypode penné	0,25	< 1%	Défavorable
2170 - Dunes à <i>Salix arenaria</i> ssp. <i>argentea</i>	2170 -1 - Dunes à Saule des dunes	Fourré dunaire à Saule rampant	0,08	< 1%	Favorable

Les habitats terrestres

Habitat générique	Habitat élémentaire	Végétation	Surface (ha)	Représentativité sur le site	Etat de conservation
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		Saulaie arrière-dunaire	1,99	< 1%	Moyen à favorable
	2180-1 - Dunes boisées du littoral Nord atlantique	Boisement de Chêne pédonculé et de Frêne élevé	1,44	< 1%	Favorable
2190 - Dépressions humides intradunales	2190-1 - Mares dunaires	Mare oligotrophe à characées	0,04	< 1%	Favorable
		Herbier flottant à Renoncule aquatique	0,03	< 1%	Moyen à favorable
	2190-3 - Bas-marais dunaires	Dépression dunaires à Choin noirâtre et Jonc maritime	0,12	< 1%	Moyen à favorable
		Végétation amphibie à Scirpe des marais et Agrostide stolonifère	0,02	< 1%	Favorable
	Prairie inondable à Scirpe piquant	0,02	< 1%	Favorable	
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin			0,4	< 1%	Favorable

Les mammifères marins

1364 Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

- espèce rare et régulière sur les côtes normandes (individus isolés)
- pas de colonie de reproduction

1365 Le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*)

- ZSC = zone de chasse et de repos
- maximum observé = 9 individus (2020)

État de conservation : inconnu

Manque de connaissances



Les mammifères terrestres

1304 Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

→ 5 colonies de mise bas en Normandie

1324 Le Grand murin (*Myotis myotis*)

→ Commune en Normandie, une colonie à Annoville

État de conservation : inconnu

Manque de connaissances



Les oiseaux nicheurs

A048 Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)

A130 Huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*)

A136 Petit gravelot (*Charadrius dubius*)

A138 Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)

A272 Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)

A295 Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)

Gravelot à collier interrompu



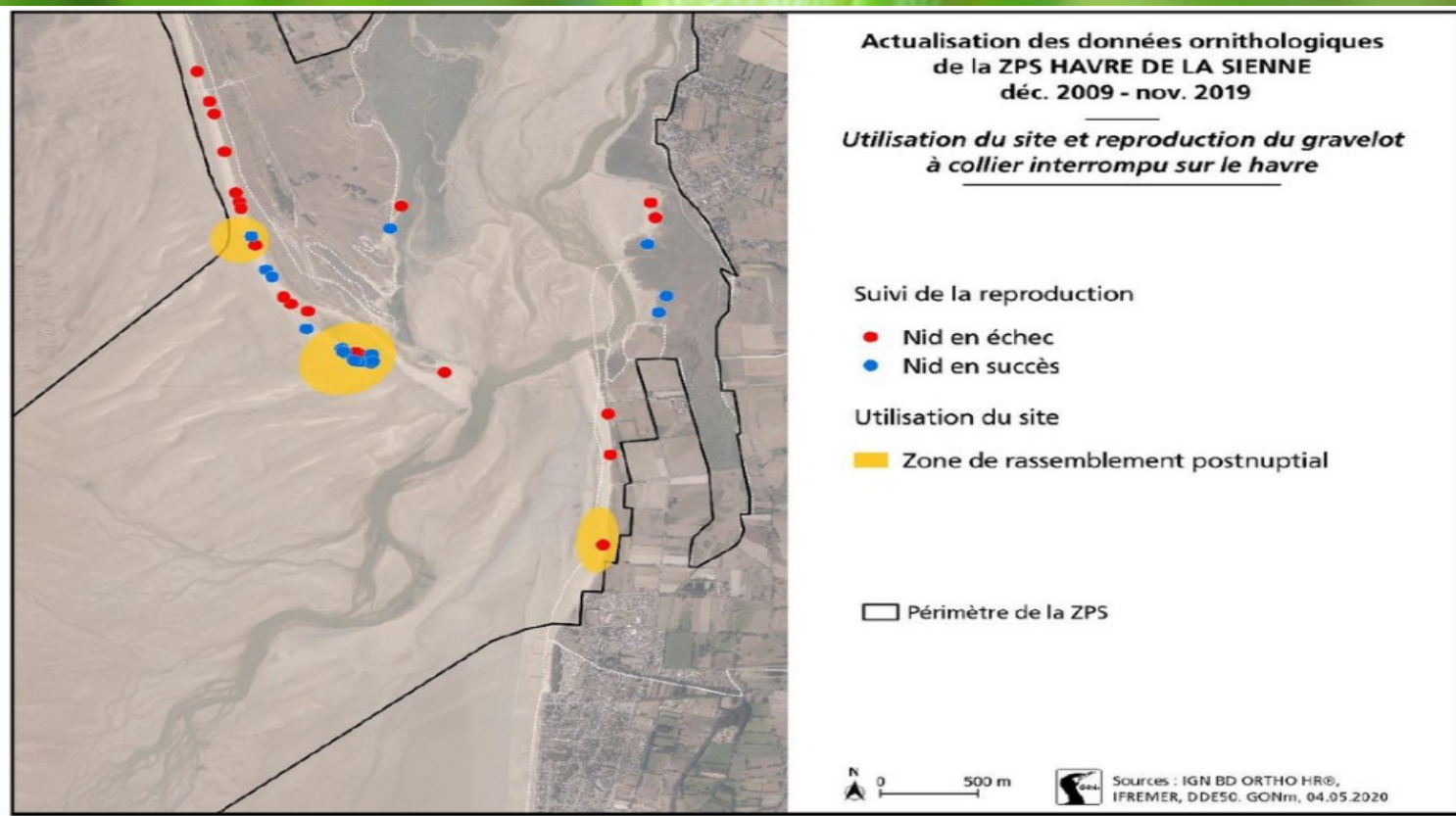
Phragmite des joncs



Tadorne de Belon



Les oiseaux nicheurs



Les oiseaux hivernants et migrants

A046 Bernache cravant à ventre clair
(*Branta bernicla hrota*)

A048 Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)

A063 Eider à duvet (*Somateria mollissima*)

A065 Macreuse noire (*Melanitta nigra*)

A130 Huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*)

A137 Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*)

A141 Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*)

A144 Bécasseau sanderling (*Calidris alba*)

A160 Courlis cendré (*Numenius arquata*)

A193 Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

Bernache cravant à ventre pâle



Havre de Regnéville = 90% des effectifs nationaux hivernants

Source : site lapoused.fouen, 2010

Huîtrier-pie



Source : INPN

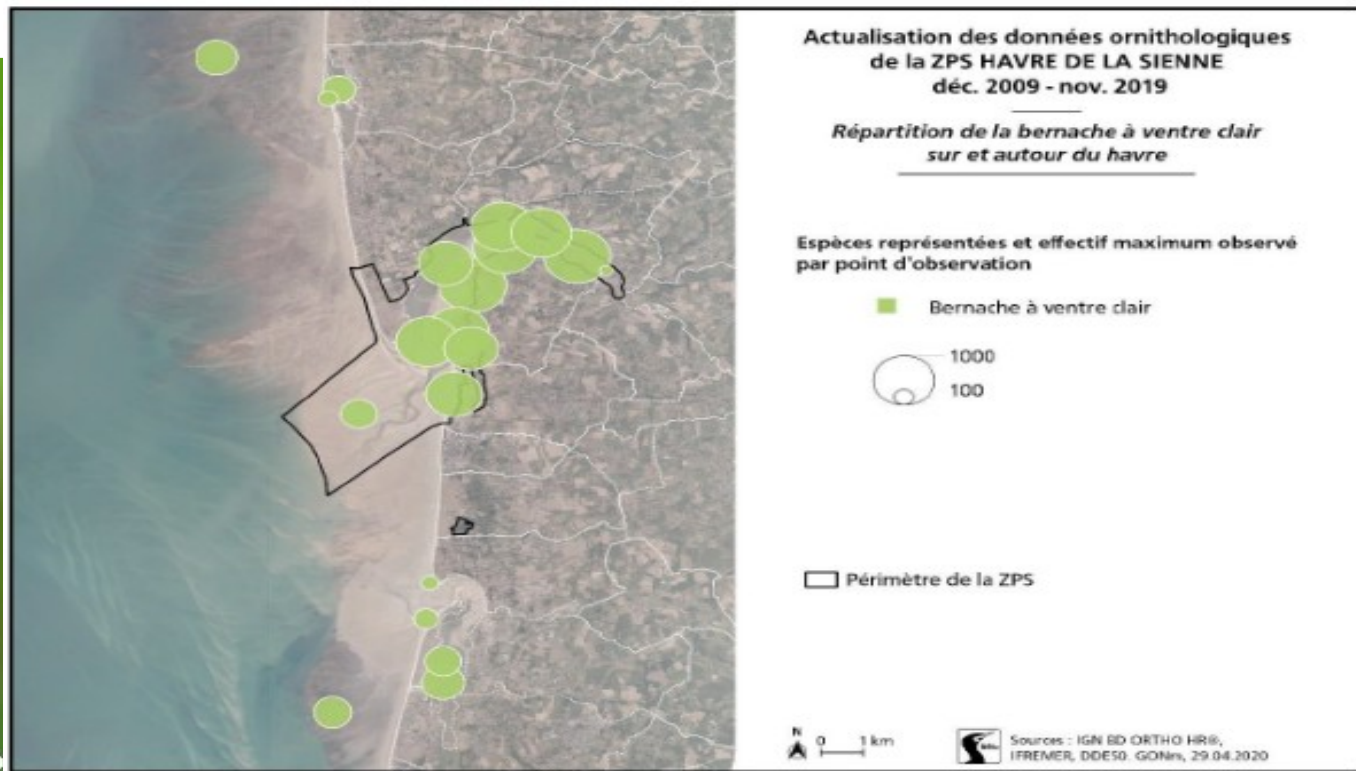
Bécasseau sanderling



Source : INPN



Les oiseaux hivernants et migrateurs



Espèces

Les amphibiens

1166 Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

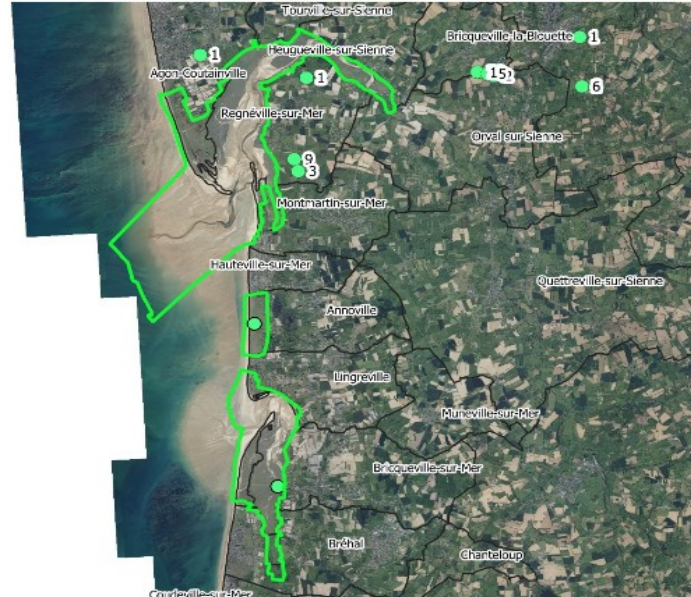
- Espèce en forte régression en région et au niveau national
- Mosaïques de milieux favorables sur la ZSC



★ FACADE MANCHE MER DU NORD - Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et Havre de la Sienne

Localisation du Triton crêté dans et à proximité de la ZSC

EDITEE LE : 02/2022



Mares accueillant du Triton crêté

- Nombre d'individus de Triton crêté
- ZSC FR2500080
- Limites communales

0 1 km

Sources des données :

- Mares : CEN Normandie et AVRIL, 2021
- CB-EM, CPE du Cotentin, 2022
- ZSC : CREAL Normandie 2018
- Fond : IGN, 2019

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93



Espèces

Les amphihalins

1095 La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

1099 La Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)

1102 La Grande alose (*Alosa alosa*)

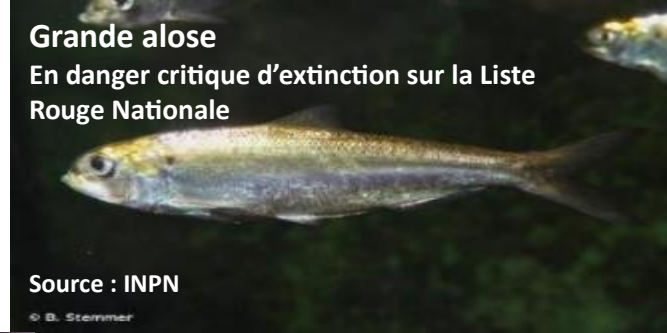
1106 Le Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*)

Grande alose

En danger critique d'extinction sur la Liste Rouge Nationale

Source : INPN

© B. Stemmer



**Saumon de l'Atlantique
Sienna**

Vulnérable sur les Listes Rouges Nationale et Européenne

Source : Photo FDAAPPMA 50



Espèces

Les amphihalins

Code N2000	Nom français	Valeur du site pour la conservation de l'espèce selon le FSD actualisé en 2019
1095	Lamproie marine	C
1099	Lamproie de rivière	C
1102	Grande alose	C
1106	Saumon de l'Atlantique	B

Sienne et Souilles = cours d'eau à Saumon de l'Atlantique et Lamproie marine

Havres = zones de passage pour les espèces amphihalines de la DHFF

Espèces

Les insectes

6199 l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

→ Espèce généraliste et commune



État de conservation inconnu

Usages

L'élevage ovin



- Une association pastorale, 610 ha engagés dans le PAEC entre 2015 et 2022
- Efficacité des MAE (selon les secteurs) par broyage et fauche :
 - limite le développement du Chiendent du littoral
 - favorise le maintien des obionaires, végétations de l'habitat 1330-2 « prés-salés du schorre moyen », et de l'habitat 1330-3 « Prés-salés du haut schorre »
- A venir : renouvellement du PAEC et des MAEC

Usages

La cueillette de Salicorne

- 20 pêcheurs à pied professionnels sur les havres de la Sienne et de la Vanlée
- Activité de loisir ?
Où ?
Nombre de cueilleurs ?
Quantité récoltée / personne ?
Pour quel usage ?



Usages

L'activité équestre

- 7 clubs équestres entre Bréhal et Pirou
- Sur l'estran et dans les dunes



Lingreville

Source : SMLN/Cdl

© O. Gargominy

Usages

L'activité cynégétique

- Association de chasse maritime de la côte ouest du Cotentin
- Fédération des chasseurs de la Manche
- Dans les dunes : régie par les sociétés de chasse locales



Havre de la Vanlée

Source : G. Gouchet - SMLN

Usages

L'activité nautique

- 3 **zones de mouillages** (ZMEL) à la Pointe d'Agon, Regnéville et Bricqueville-sur-Mer
- Des **écoles de voile, clubs et associations nautiques** proposant des pratiques encadrées ou en location :
 - en mer : catamaran, optimiste, planche à voile, wingfoil, kayak, paddle, longe côte
 - dans les havres : voiliers collectifs
 - sur l'estran : char à voile
- De nouvelles pratiques en développement : kite-surf et jet-ski
- Des pratiquant présents du printemps à l'automne

Usages

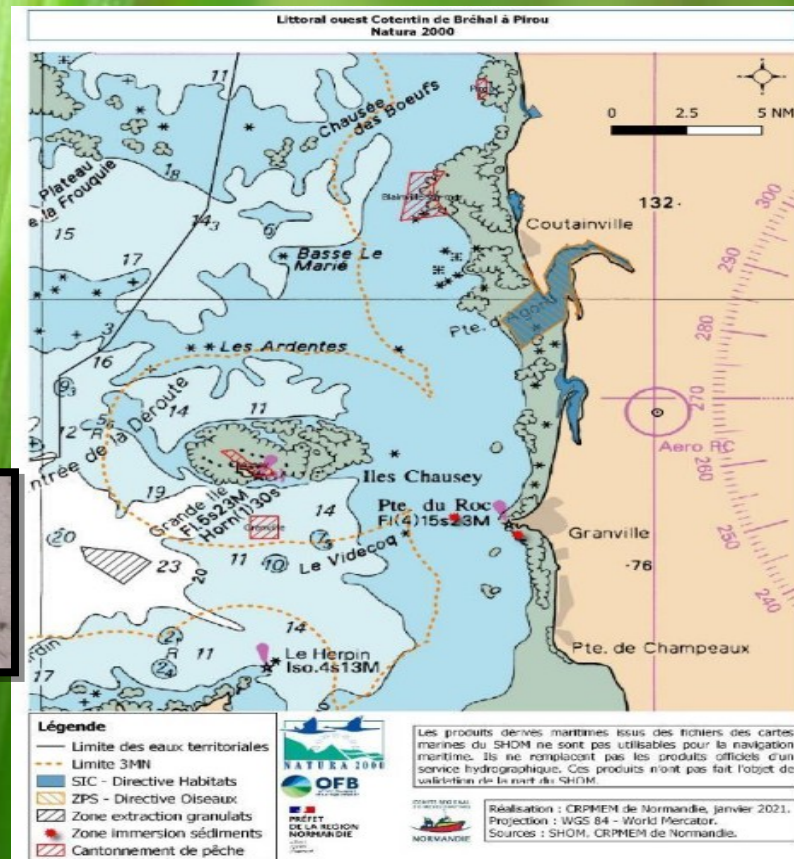
La pêche professionnelle



Source : CRPM

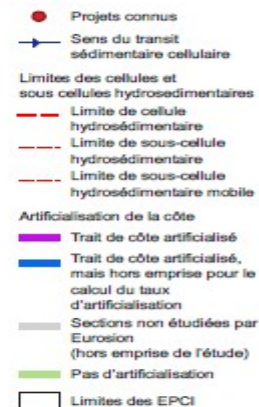
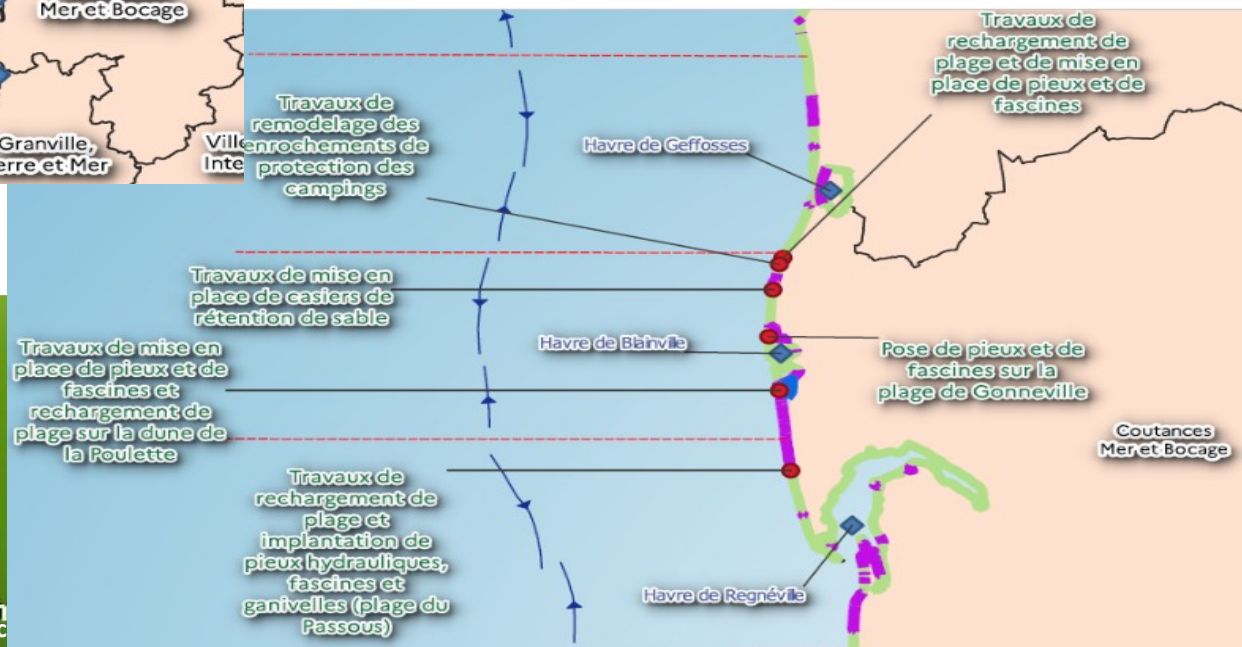


Source : CRPM



- Pêche à pied :
 - 30 professionnels
 - palourdes
 - râteau, à la marque
- Pêche à la ligne et au filet :
 - mullet, sole, seiche
 - bar interdit

Les opérations de gestion du trait de côte



La conchyliculture et la pêche de loisir, en périphérie du site

- Conchyliculture : huîtres et moules
- Pêche à pied :
 - 7746 pêcheurs dénombrés en 2015 de Champeaux à Gouville
 - En augmentation
 - Espèces principalement recherchées : palourdes (en provenance de Chausey) et coques
 - Saint-Martin-de-Bréhal, Agon-Coutainville, Bricqueville-sur-Mer plus fréquentés qu'Anneville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer
 - 1 réserve à la Pointe d'Agon
 - Réglementation du nombre d'individus récoltés, de leur taille et des engins de pêche
- Pêche au filet : 200 autorisations par an
- Pêche embarquée

Tableau d'arborescence



Un tableau d'arborescence

Répondre pas à pas aux questions du plan de gestion

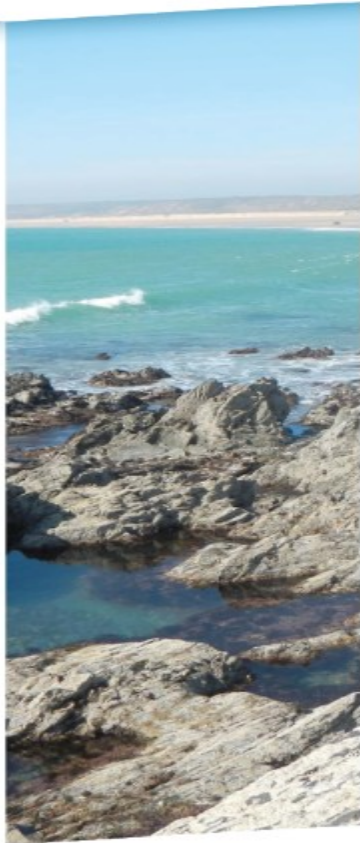
ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)
	Qu'est-ce qui est en jeu ?	Comment va l'enjeu ?	Où voulons-nous aller globalement...	... et plus précisément ?	Comment suivre la progression vers les OLT ?			
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeux et quels sont les effets ?	Que devons-nous faire pour améliorer la situationet pour quels résultats ?	Comment suivre la progression vers les OO ?		Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?	

Intérêt de la formation

- Permet d'aborder le CT 88 plus facilement
- Beaucoup (quasiment que) d'exercices pratiques et du terrain
- Échanges et réflexions en groupe
- Exemples concrets
- Avancer sur son propre DOCOB
- Convivialité
- Réseau

Enseignements et informations importantes retirés de la formation et du CT88

- Des objectifs à long terme intégrateurs (fonctionnalité des milieux prenant en compte les habitats et les espèces dans un même OLT) qui découlent logiquement
- Une hiérarchisation des enjeux pour prioriser les opérations
- Des facteurs d'influence transversaux
- Indicateurs pour évaluer la gestion
- Un vrai guide pour le gestionnaire, sans redondance
- Un tableau de bord plus facile à suivre et à remplir



Merci



Conservatoire du
littoral

